2025

Rapport de mise en œuvre du projet (PIR)

Empowered lives.
Resilient nations.

# TFLG au GABON

Données de base ..... **Error! Bookmark not defined.**
Dates clés du projet ..... **Error! Bookmark not defined.**
Notes globales ..... **Error! Bookmark not defined.**
Progrès de l'objectif de développement ..... **Error! Bookmark not defined.**
Finance/Cofinancement ..... **Error! Bookmark not defined.**
Progrès de la mise en œuvre ..... **Error! Bookmark not defined.**
Gouvernance du projet ..... **Error! Bookmark not defined.**
Notations et évaluations globales ..... **Error! Bookmark not defined.**
Modifications mineures ..... **Error! Bookmark not defined.**
Genre ..... **Error! Bookmark not defined.**
Gestion du risque ..... **Error! Bookmark not defined.**
Gestion des connaissances et communications ..... **Error! Bookmark not defined.**
Annexe - Définitions des cotes ..... **Error! Bookmark not defined.**

# A. Données de base

| Informations sur le projet | |
|---|---|
| Numéro d'identification du PIMS du PNUD | 6626 |
| GEF ID | 10729 |
| Titre | Transformer la gouvernance du paysage forestier dans le corridor paysager du Bas-Ogooué Bas-Ogooué, Gabon |
| Pays | Gabon, Gabon |
| Équipe technique du PNUD | Écosystèmes et biodiversité |
| Dispositions de gestion | Support CO à NIM |
| Partenaire de mise en œuvre du projet | Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) |
| Organismes conjoints | *(non défini ou non applicable)* |
| Type de projet | Plein écran |
| État d'avancement de la mise en | 2ème PIR |
| Exercice financier du FEM | Exercice 25 |
| Fonds fiduciaire | Fonds d'affectation spéciale du FEM |

| Description du projet |
|---|
| L'objectif du projet est d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans le paysage du Bas-Ogooué/Bas-Nyanga en renforçant la gouvernance et en améliorant la capacité des communautés dépendantes de la forêt à protéger les ressources forestières pour la conservation et des moyens de subsistance durables. La conception du projet comprend quatre volets : i) l'établissement d'une comptabilité du capital naturel pour l'amélioration de l'aménagement du territoire ; (ii) Améliorer la gestion et la surveillance dans le secteur du MERN afin de protéger les écosystèmes critiques et leurs services ; iii) Améliorer la gestion des forêts et des ressources naturelles pour améliorer la conservation et l'accès des communautés aux services écosystémiques ; et iv) coopération transfrontalière et coordination de projets.<br>Les objectifs du projet sont également étroitement liés aux deux thèmes stratégiques soutenus par la CPS 2012-2016 : 1) accroître la compétitivité et l'emploi, ce que le projet aborde en développant les capacités humaines dans les secteurs public et forestier, et positionner l'industrie forestière nationale pour tirer parti de la sensibilisation croissante des consommateurs aux préoccupations de durabilité ; et 2) la vulnérabilité et la résilience, en identifiant les zones forestières sensibles et de grande valeur afin de les protéger et/ou de les restaurer. Le projet devrait contribuer à la CPS en augmentant la transparence et la responsabilisation (Résultat 1) en soutenant la gestion nationale de l'utilisation des terres et des ressources naturelles avec une rigueur scientifique ; l'amélioration du développement du secteur privé (Résultat 3) et le renforcement des compétences et des capacités |

| |
|---|
| professionnelles (Objectifs 4 et 5) en travaillant avec les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) pour créer et soutenir les micro et petites entreprises. |

| **Personnes-ressources du projet** | |
|---|---|
| Conseiller technique BPPS du PNUD | Mme Kaavya Varma (kaavya.varma@undp.org) |
| PNUD BPPS Associé de programme | Mme Yemesrach Kebede (yemesrach.kebede@undp.org) |
| PNUD BPPS Conseiller technique | Mme Patricia De La Cueva (patricia.de.la.cueva@undp.org) |
| Gestionnaire de projet/Coordonnateur | Mme Aline Malibangar (aline.malibangar@undp.org) |
| Chargé de programme du bureau de pays du PNUD | Yvonne Pambo (yvonne.pambo@undp.org) |
| Représentant résident adjoint du bureau de pays du PNUD | Mme Soahangy Mamisoa RANGERS (mamisoa.rangers@undp.org) |
| Chargé de secteur du Bureau régional du PNUD | M. Kamil KAMALUDDEEN (kamil.kamaluddeen@undp.org)<br>Mme ROKYA YE DIENG (rokya.dieng@undp.org) |
| Point focal opérationnel du FEM | M. Stanislas Stephen MOUBA (dgdgepn.gabon@gmail.com) |
| Partenaire de mise en œuvre du projet | M. Stanislas Stephen MOUBA (dgdgepn.gabon@gmail.com) |
| Autres partenaires | *(non défini ou non applicable)* |

## B. Dates clés du projet

| | |
|---|---|
| Durée du projet | 72 mois |
| Date d'approbation du FRP | 13 juin 2019 |
| Date d'approbation du chef de la direction | 16 juin 2022 |
| Date de signature du document de projet (date de début du projet) : | 25 novembre 2022 |
| Date de création de l'atelier | 9 févr. 2023 |
| Date du premier décaissement | 3 févr. 2023 |
| Date prévue de l'examen à mi-parcours | 25 novembre 2025 |
| Date effective de l'examen à mi-parcours | *(non défini ou non applicable)* |
| Date prévue de l'évaluation finale | 25 août 2028 |
| Date de clôture initialement prévue | 25 novembre 2028 |
| Date de clôture prévue révisée | *(non défini ou non applicable)* |

## C. Notes globales

| | |
|---|---|
| Note globale de l'OD | Moyennement satisfaisant |
| Indice IP global | Moyennement satisfaisant |
| Cote de risque globale | substantiel |

# D. Progrès de l'objectif de développement

Il est obligatoire que tous les progrès signalés soient étayés par des preuves. Veuillez télécharger des fichiers de preuves pour chaque objectif/résultat via la section DO PROGRESS de la plateforme PIR en ligne. S'il n'y a aucune preuve à télécharger, le chef de projet est tenu de fournir une explication.

| **Description** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Objectif**<br><br>**Conserver les paysages forestiers avec de meilleurs moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales grâce à une gouvernance renforcée, à la surveillance environnementale et à l'engagement du secteur privé** | | | | | |
| **Description de l'indicateur** | **Niveau de référence** | **Niveau cible à moyen terme** | **Niveau cible de fin de projet** | **Niveau au 30 juin 2024** | **Progrès cumulatifs depuis le début du projet au 30 juin 2025** |
| Indicateur 1 :<br><br># bénéficiaires directs et indirects du projet, ventilés par sexe (personnes individuelles) | 0 | Direct:<br><br>12 000 personnes<br><br>4 800 femmes<br><br>Indirect<br><br>135 000 personnes<br><br>54 000 femmes<br><br>81 000 hommes | Direct:<br><br>30 000 personnes<br><br>au moins 30 % de femmes<br><br>Indirect:<br><br>336 219 personnes<br><br>166 211 femmes<br><br>170 008 hommes<br><br>Note : 244 031 personnes dans la zone du projet sont rurales (plutôt qu'urbaines, c'est-à-dire vivant dans | En date du 30 juin 2024, l'indicateur 1 est « En bonne voie ». Les actions suivantes ont été entreprises :<br><br>1. Le recrutement d'un expert en matière de genre est en cours dans le cadre d'un processus d'approvisionnement, ce qui permettra de fournir des données ventilées par sexe et de mettre à jour le plan d'action pour l'égalité des sexes (données probantes 1 - Indicateur 1).<br><br>2. Une mission de collecte de données socio-économiques dans les zones cibles du projet FEM7 est en cours – le processus d'achat progresse et la mission devrait commencer en août (Preuve 2 - Indicateur 1). Ces données (ainsi que les études de sauvegarde, actuellement en cours) guideront la mise en œuvre des activités de soutien aux moyens de subsistance, ce qui | Sur la piste<br><br>Résumé des progrès accomplis<br><br>Des progrès substantiels ont été réalisés dans la promotion de la mobilisation inclusive des bénéficiaires, grâce à une approche stratégique qui intègre les considérations de genre, la sensibilisation communautaire et le renforcement des capacités :<br><br>1) Une analyse participative de genre a été menée dans au moins 10 villages du paysage de FEM7, impliquant environ 10 000 à 15 000 peuples autochtones et communautés locales (PACL). Ce processus a permis d'identifier les besoins et les priorités spécifiques au genre. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | de petites villes urbaines (ex : Lambaréné, Fougamou, Moulia, Tchibanga...) | contribuera à atteindre l'objectif des bénéficiaires directs (IPCL). Les activités en amont, telles que les dialogues multi-acteurs ou le système de gestion des connaissances, sont en cours de préparation (TdR en cours d'élaboration) et permettront d'atteindre l'objectif du bénéficiaire indirect. Aucune activité n'est encore menée avec les communautés, les travaux sur le SES sont toujours en cours ainsi que l'étude socio-économique et l'analyse SWOT. Ces résultats sont essentiels pour démarrer des activités directes avec les bénéficiaires (IPCL) du paysage. | 2) Une stratégie de genre a été élaborée, s'appuyant sur une version révisée du plan d'action initial du projet, assurant une intégration plus systématique de la dimension de genre tout au long de la mise en œuvre.<br><br>3) Des outils de formation ont été conçus pour l'engagement des parties prenantes, ainsi que des supports de sensibilisation adaptés pour les bénéficiaires des PACL dans le paysage, dans le but d'atteindre 30 000 personnes directes et 336 000 personnes indirectes.<br><br>- Thèmes de formation et de campagnes de sensibilisation<br><br>a) Gestion communautaire des forêts pour des avantages accrus et durables pour les peuples autochtones et les communautés locales (PACL).<br><br>b) Renforcer la participation des peuples autochtones et des communautés locales à l'application des normes sociales et environnementales au sein des concessions forestières.<br><br>4) La première phase de sensibilisation a été achevée dans les villages cibles (environ 10 communautés), mobilisant les acteurs clés du paysage forestier pour soutenir |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | la réalisation des résultats du projet FEM7.<br><br>Portée actuelle des bénéficiaires (ventilée par sexe)<br><br>Type de bénéficiaire : Direct : 10 000 / Indirect : 110 000<br><br>Total atteint (direct) : 10 000<br><br>Total touché (indirect) : 110 000 : femmes (~45 000) ; Estimation du nombre d'hommes (~65 000).<br><br>Documentation des preuves à l'appui :<br><br>- Preuve 1 : Mise à jour de la stratégie sur l'égalité des sexes et rapport d'analyse participative entre les sexes (annexe)<br><br>- Données probantes 2 : Élaboration et diffusion d'outils de formation et de sensibilisation. |
| Indicateur 2 :<br><br>AP terrestres avec une gestion améliorée pour la conservation et/ou l'utilisation durable de la biodiversité forestière | Y compris<br><br>- Parc national de Waka :<br><br>METT = 58 | 68<br><br>65 | 75<br><br>70 | Au 30 juin 2024, l'indicateur (2) est « sur la bonne voie ». Néanmoins, plusieurs actions ciblées ont été entreprises. Un appui technique et matériel (cela passe par l'acquisition de biens – équipements et matériels | Situation au 30 juin 2025 : En bonne voie<br><br>Résumé des progrès accomplis<br><br>Soutenue par GEF7, l'Agence des parcs nationaux du Gabon (ANPN) a |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| [Mesuré par les scores METT pour les AP]<br><br>Remarque : Le parc national des Monts Birougou est entièrement englobé dans le site de la zone humide Ramsar du même nom, de sorte qu'une partie de sa gestion peut être envisagée conjointement avec ce dernier. De plus, il faut veiller à ce que les régions qui se chevauchent ne soient pas comptées deux fois par inadvertance lors de l'estimation de l'ensemble des aires de conservation. | - Parc national des Monts Birougou : METT = 61 | | | techniques) pour les aider à améliorer la gestion quotidienne des 3 sites pilotes : 2 parcs nationaux (Waka & Birougou) et 1 site Ramsar (Bas - Ogooué). Il s'agit d'une acquisition via le processus d'approvisionnement. a été fourni aux gestionnaires des parcs nationaux et des sites Ramsar (« conservateurs ») des trois sites pilotes du paysage du projet FEM7, qui s'étend du Bas Ogooué à la Basse Nyanga. Les parcs nationaux suivants ont reçu l'appui du projet à travers des discussions sur les stratégies de révision ou de validation des plans de gestion et de soutien à leur mise en œuvre, ainsi que l'identification des équipements à acheter pour soutenir le fonctionnement des aires protégées : le Parc national de Birougou, qui fait partie du site Ramsar, le Parc national de Waka et le Site Ramsar du Bas Ogooué. Cet appui permettra aux conservateurs de réviser leurs plans de gestion des parcs nationaux et de remplir les conditions préalables nécessaires à la validation du plan de gestion spécifiquement pour le site Ramsar du Bas Ogooué (qui serait le premier site Ramsar officiellement créé au Gabon une fois le plan de gestion approuvé).<br><br>De plus, au cours de la période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, des échanges de collaboration technique | réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration de l'efficacité de la gestion de l'AP au sein du corridor forestier ciblé :<br><br>1) Entre 2023 et 2024, l'outil METT a été utilisé pour évaluer 13 AP nationaux, offrant une évaluation plus intégrée que la base de référence METT précédente.<br><br>2) Deux AP du paysage de FEM7 ont été prioritaires :<br><br>o Parc national des Monts Birougou (PNMB) : Indice IMET = 36,03 % (« Faible efficacité »), avec des scores particulièrement faibles en termes d'intrants (23,9 %) et de résultats (16,67 %).<br><br>o Parc national de Waka (PNW) : Indice IMET = 44,86 % (« efficacité modérée »), montrant une performance équilibrée dans six domaines de gestion clés.<br><br>3) Pour soutenir l'amélioration des performances de METT, GEF7 a facilité la révision des plans de gestion expirés (2021) et a fourni des orientations stratégiques et un soutien technique pour améliorer les pratiques opérationnelles. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | avec l'ONG The Nature Conservancy (TNC) ont fourni des informations relatives à leur exercice METT en cours pour le projet Enduring Earth financé par FEM7. Les résultats de cet exercice pourraient potentiellement bénéficier à notre projet FEM7 dans la mesure de la réalisation de l'indicateur 2, qui est lié à l'outil METT pour les aires protégées du paysage forestier du projet FEM7. Des réunions de coordination régulières ont été organisées avec le CNC pour s'assurer que les activités soutenues par ces deux projets du FEM sont complémentaires et peuvent s'appuyer l'une sur l'autre. | - Renforcement de l'orientation technique et des pratiques opérationnelles<br><br>a) un appui technique pour améliorer les plans de gestion existants et/ou innovants qui promeuvent des moyens de subsistance durables pour les peuples autochtones et les communautés locales vivant à proximité des aires protégées (Parcs nationaux de Waka et de Birougou, et le site Ramsar du Bas Ogooué en cours de développement).<br><br>b) Mobilisation et implication accrues des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion efficace des aires protégées.<br><br>c) Élaboration de lignes directrices clés pour mieux répondre aux besoins des peuples autochtones et des communautés locales par le biais d'alternatives de moyens de subsistance durables alignées sur la gestion stratégique des trois aires protégées dans le paysage de FEM7.<br><br>Preuves à l'appui doc :<br><br>Preuves 3 et 4 : Rapports d'évaluation de l'IMET pour PA Waka et PA Monts Birougou. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Indicateur 3 : Superficie des paysages soumis à des pratiques améliorées (hors aires protégées) sous forme de forêts communautaires ou de concessions forestières<br><br>Remarque : La quantité de perte de carbone atténuée par le projet n'est pas mesurée directement, mais elle est implicite dans cet indicateur. | 0 ha<br><br>Composé de<br><br>- Forêts communautaires<br><br>- concessions forestières | 120 000 ha<br><br>20 000 ha<br><br>100 000 ha | 300 977 ha<br><br>47 856 ha (voir IC 4.1)<br><br>253 121 ha (voir IC 4.3)<br><br>Remarque : Voir les explications des indicateurs de base 4.1 et 4.3 ; étant donné que ces zones chevauchent le site Ramsar, il faut éviter le double comptage pour les estimations de la conservation. | Au 30 juin 2024, cet indicateur (3) est « en bonne voie ». Cependant, plusieurs actions préalables sont en cours :<br><br>- Missions de collecte de données (1) Etudes de sauvegarde sociale et environnementale : en cours (début depuis décembre 2023) et se poursuivront jusqu'en mai 2025. 2) études socio-économiques et analyse SWOT : à partir de septembre 2024),<br><br>- Missions techniques de suivi (Evidence 1 - Indicator3) visite de trois forêts communautaires du paysage pour mieux comprendre leurs besoins, défis, réussites et opportunités en mai 2024),<br><br>- Recrutement (Éléments probants 2a-e - Indicateur 3) de Volontaires des Nations Unies (VNU) dont 20 VNU communautaires (avec pour mission de documenter les connaissances écologiques traditionnelles locales) et 2 VNU spécialisés (un pour soutenir les concessions forestières et un pour renforcer l'engagement communautaire), et un consultant individuel (expert en biodiversité qui fournira des conseils techniques et stratégiques pour renforcer la conservation de la biodiversité, y compris dans les zones en dehors des aires protégées) à déployer dans le paysage forestier pour travailler | Sur la piste<br><br>Résumé des progrès accomplis<br><br>Le projet a réussi à faire progresser des pratiques durables dans les zones forestières au-delà des AP formelles, en mettant l'accent sur l'autonomisation des communautés et le respect des normes environnementales :<br><br>1) Disponibilité d'un document d'analyse socio-économique et SWOT, décrivant les orientations stratégiques pour renforcer l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion des forêts et sauvegarder les normes environnementales et sociales.<br><br>2) Développement d'une cartographie participative des forêts communautaires bénéficiaires (y compris la méthodologie CLIP), conçue avec une attention particulière aux besoins des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.<br><br>3) Activités de renforcement des capacités menées pour les parties prenantes des peuples autochtones et des communautés locales gérant 4 forêts communautaires (~15 000 ha) et concessions forestières (~100 000 ha) afin de soutenir l'amélioration de la |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | directement et renforcer les capacités des dirigeants communautaires d'aires protégées (PACL) tout en recueillant des données complètes à des fins d'analyse pour atteindre cet indicateur cible (3). | planification, de la surveillance et de l'utilisation durable.<br><br>- Activités de renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales gérant quatre forêts communautaires<br><br>a) Cartographie participative des besoins des peuples autochtones et des communautés locales dans les zones forestières communautaires.<br><br>b) Renforcement des capacités en matière de gestion durable des forêts axée sur l'amélioration des conditions de vie.<br><br>c) Formation sur les droits des peuples autochtones et des communautés locales concernant l'utilisation du bois et des produits forestiers non ligneux, et les mécanismes de partage des avantages découlant de la gestion optimisée des forêts.<br><br>Documentation des preuves à l'appui :<br><br>- Preuve 5 : Lignes directrices/outils participatifs<br><br>- Preuve 6 : Rapport sur le renforcement des capacités (y compris le matériel de formation) |
| Indicateur 4 : | 0 t CO2eq. | 5 000 000 t CO2eq | 24 635 710 t CO2eq sur 20 ans | Au 30 juin 2024, cet indicateur (4) est « en bonne voie ». Cependant, | Sur la piste |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Carbone séquestré ou émissions évitées dans le secteur AFOLU<br><br>Remarque : La quantité de perte de carbone atténuée par le projet est mesurée selon la méthodologie utilisée par l'outil EXACT. Voir l'annexe 17 sur les indicateurs de base – Calculs des GES. | | | (projet de 6 ans, 14 ans après la phase de mise en œuvre) | plusieurs actions préalables qui pourraient contribuer à l'atteinte de cet indicateur sont en cours :<br><br>- Recrutement d'un institut de recherche pour mener une étude sur l'étendue des tourbières et leurs stocks de carbone associés dans le paysage forestier du Bas Ogooué à Basse-Nyanga au Gabon (HACT/NIM – Micro-évaluation du Laboratoire de Graphisme et de Cartographie de l'Université Omar-Bongo, LAGRAC/Gabon, en tant que « Responsable » de l'administration - le chef de file national de cette activité est la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA), une direction technique du Ministère des Eaux et Forêts.<br><br>Cette micro-évaluation HACT (MNI) est réalisée dans le but de faire de cette structure « une Partie Responsable » qui mettra en œuvre les activités visées par cet indicateur. La méthode d'exécution correcte sera déterminée par le niveau de risque à la fin de la micro-évaluation (Preuve 1 - Indicateur 4). | Résumé des progrès accomplis<br><br>Le projet a fait progresser les activités fondamentales vers l'évaluation du potentiel de séquestration du carbone dans les écosystèmes des tourbières du paysage cible de FEM7 :<br><br>1) Un accord de responsabilité a été signé avec LAGRAC (Université d'Omar Bongo), avec 50 000 USD alloués à des études techniques sur le potentiel carbone des tourbières.<br><br>2) Une première mission de terrain a été lancée dans les zones de tourbières de la lagune d'Iguéla et des rivières Akaka et Eshira afin de caractériser les écosystèmes et de fournir des recommandations stratégiques pour leur conservation et leur utilisation durable.<br><br>Les résultats préliminaires comprenaient :<br><br>- Identification et cartographie des tourbières<br><br>- Mesure et classification de surface<br><br>- Type de tourbe et description de l'habitat<br><br>- Gradation de la profondeur et estimation du stock de carbone<br><br>- Évaluation de l'état de conservation |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | - Analyse de l'utilisation socio-économique et culturelle<br>- Liens avec la santé publique<br>- Cartographie des menaces et des pressions<br><br>PS : Une première carte exploratoire des tourbières est maintenant disponible, enrichie de critères de végétation et d'humidité du sol.<br>PS : Les estimations chiffrées du stock de carbone ne sont pas encore finalisées ; Le processus de collecte et d'analyse des données se poursuit.<br>Documentation des preuves à l'appui :<br>Preuve 7 : RP LAGRAC Preuve 8 : Rapport préliminaire |
| **Les progrès réalisés par rapport à l'objectif ou au résultat peuvent être décrits comme suit :** | **Sur la piste** | | | | |
| **Preuves téléchargées :** | OUI | | | | |
| **Résultat 1**<br>**De bonnes conditions propices à une conservation plus inclusive et à une utilisation durable de la biodiversité forestière avec des capacités institutionnelles renforcées en matière de comptabilité du capital naturel et de planification intégrée (intersectorielle) de l'utilisation des terres, et un engagement accru en faveur de collaborations favorables aux communautés en matière de gouvernance et de gestion des ressources naturelles** | | | | | |
| **Description de l'indicateur** | **Niveau de référence** | **Niveau cible à moyen terme** | **Niveau cible de fin de projet** | **Niveau au 30 juin 2024** | **Progrès cumulatifs depuis le début du projet au 30 juin 2025** |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Indicateur 6 :<br><br>Le nombre de documents réglementaires et techniques s'est amélioré grâce à des approches plus intégrées et inclusives et à une protection renforcée | 0 | 20<br><br>dont 8 femmes ou plus | 40<br><br>Y compris 15 femmes ou plus | Au 30 juin 2024, cet indicateur (5) est « en bonne voie ». Cependant, quelques légères avancées ont été réalisées, constituant des actions préalables à l'atteinte de cet indicateur (des séances de travail entre l'UGP et l'ensemble des parties (administratives) responsables concernées ont été menées et ont abouti à colister les documents réglementaires prioritaires pour lesquels la contribution du projet FEM-7 sera bénéfique pour leur amélioration et/ou leur finalisation. C'est sur cette base que ces administrations ont le leadership pour la mise en œuvre des activités de projet visées par cet indicateur) :<br><br>1) Les directions techniques nationales responsables de cet exercice ont été identifiées et ont accepté de prendre la tête de la réalisation des activités (Il s'agit de lots d'activités issus du Plan de Travail Annuel du projet (qui comprend les activités prévues dans le Prodoc en lien avec cet indicateur. Des « One Pagers » synthétiques sont disponibles pour préciser les activités de projet confiées à l'exécution à ces « Parties Administratives Nationales Responsables », dont la plupart ont déjà été identifiées dans le Document de Projet), visant à atteindre cet indicateur : Direction Générale de l'Environnement et du Développement | Indicateur 5 : Nombre de décideurs nationaux et locaux, de représentants du secteur privé et de peuples autochtones et de communautés locales (par sexe) formés aux approches de conservation intégrée<br><br>Situation au 30 juin 2025 : En bonne voie<br><br>Résumé des progrès accomplis<br><br>Les activités de renforcement des capacités ont été intensifiées auprès des principaux groupes de parties prenantes, en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes (≥30 à 40 % de femmes) et la gouvernance durable des ressources :<br><br>1) Renforcement des capacités techniques – Gouvernement et autorités décentralisées :<br><br>Sept départements techniques formés :<br><br>• Direction Générale des Forêts (DGF)<br><br>• Faune sauvage et aires protégées (DGFAP)<br><br>• Écosystèmes aquatiques (DGEA)<br><br>• Produits Forestiers & Industrie (DGI) |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Durable ; Direction générale des forêts ; Direction générale du tourisme ; Direction générale de la faune sauvage et des aires protégées ; Agence nationale des parcs nationaux, entre autres (Evidence1 - Indicator5).<br><br>2) Les capacités techniques des parties prenantes/Parties responsables impliquées dans la mise en œuvre du projet FEM7 ont été renforcées pour les accompagner dans la réalisation des activités liées à cet indicateur, à travers des rencontres individuelles avec les Directeurs Généraux et les équipes techniques pour discuter des stratégies de mise en œuvre et de l'opérationnalisation des activités allouées. Une retraite technique est également lancée du 10 au 13 juillet 2024 avec des sessions de renforcement des capacités pour les partenaires afin de les soutenir dans la mise en œuvre de ces activités (Evidence2 - Indicator5).<br><br>3) Les termes de référence pour la réalisation de ces activités sont en cours d'élaboration (comprenant entre autres : l'organisation de formations spécialisées avec la Direction générale de l'environnement et du développement durable ; Organisation de sessions de renforcement des capacités sur le suivi et l'appui aux concessions forestières pour répondre | • Tourisme (DGT)<br><br>• Environnement et Protection de la Nature (DGEPN)<br><br>• Agence des parcs nationaux (ANPN)<br><br>2) Trois manuels de formation sur mesure ont été produits :<br><br>1. Guide HACT simplifié<br><br>2. Gouvernance environnementale<br><br>3. Gestion financière et financement de projets durables<br><br>3) Renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales :<br><br>Formation dispensée sur la gestion communautaire des forêts et sensibilisation des concessionnaires privés aux normes sociales et environnementales.<br><br>Support matériel :<br><br>Les sept ministères ont été équipés d'outils et d'équipement pour améliorer leur efficacité dans la gestion des AP, des ressources naturelles et de la biodiversité grâce à des pratiques de conservation inclusives. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | aux exigences sociales et environnementales ; Organisation de formations sur l'écotourisme communautaire, etc.). | Justificatifs:<br><br>Preuve 9 : Rapports de formation (y compris le renforcement des capacités matérielles) |
| Indicateur 6 :<br><br>Le nombre de documents réglementaires et techniques s'est amélioré grâce à des approches plus intégrées et inclusives et à une protection renforcée | 0 | 5<br><br>avec 3 documents/cadres « sensibles au genre » | 10<br><br>avec 6 documents/cadres « sensibles au genre » | Au 30 juin 2024, cet indicateur (6) est « en bonne voie ». Toutefois, de légers progrès ont été réalisés, qui constituent des conditions préalables à l'atteinte de cet indicateur :<br><br>1) Les directions techniques nationales responsables de cet exercice ont été identifiées et ont accepté de prendre le leadership dans la réalisation des activités visant à atteindre cet indicateur : Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable ; Direction générale des forêts ; Direction générale de la faune sauvage et des aires protégées ; Agence nationale des parcs nationaux, entre autres.<br><br>2) Le processus de recrutement (Processus d'Achat – Acquisition de Services) de l'expert Genre vient de s'achever. Il ne reste plus qu'à émettre le contrat. Nous espérons commencer effectivement les travaux dans la première quinzaine de septembre 2024. Elle mettra à jour le Plan d'action pour l'égalité des sexes et renforcera | Situation au 30 juin 2025 : En bonne voie<br><br>Des améliorations importantes ont été apportées à la documentation réglementaire et technique grâce à des approches plus intégrées et inclusives et à une meilleure protection de l'environnement :<br><br>Indicateur 6 : Nombre de documents réglementaires et techniques : au moins deux documents clés :<br><br>1. Code forestier révisé (en cours)<br><br>2. Stratégie nationale actualisée pour la promotion des produits forestiers non ligneux<br><br>A. Renforcement du cadre réglementaire :<br><br>- Contribution stratégique à la révision en cours du Code forestier, contribuant |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | les capacités des parties prenantes afin de s'assurer que les documents techniques et réglementaires élaborés tiennent compte des différences entre les sexes.<br><br>3) Les termes de référence pour la réalisation de ces activités sont en cours d'élaboration (comprenant entre autres : Étude sur le potentiel des territoires de vie/ICCA avec la Direction générale de la faune sauvage et des aires protégées, Étude sur le potentiel des forêts communautaires avec la Direction générale des forêts, etc.) | à l'amélioration de la gouvernance forestière.<br><br>- Adoption d'un modèle inclusif de surveillance environnementale, favorisant la parité hommes-femmes et une participation accrue des femmes dans les instances décisionnelles.<br><br>- Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de genre pour assurer l'intégration systématique des dimensions de genre dans la mise en œuvre du projet.<br><br>B. Contributions réglementaires et législatives :<br><br>- Appui à la révision et à la validation de la Stratégie nationale révisée pour les produits forestiers non ligneux (PFNL).<br><br>- Préparation et approbation des plans de gestion des Parcs Nationaux de Waka et de Birougou.<br><br>- Finalisation et validation nationale du plan de gestion du site Ramsar nouvellement inscrit au Bas-Ogooué.<br><br>C. Renforcement des capacités techniques :<br><br>7 institutions publiques et décentralisées clés ont bénéficié de programmes de formation adaptés, soutenus par l'élaboration de 3 manuels : HACT, Gouvernance |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | environnementale et Gestion financière durable du financement de projets.<br><br>Justificatifs:<br>Preuves 10, 11 et 12 (3 manuels de formation)<br>- Manuel simplifié pour la gestion financière durable du financement de projets<br>- Manuel HACT simplifié : « Comprendre et appliquer l'approche HACT »<br>- Manuel de gouvernance environnementale simplifié. |
| **Les progrès réalisés par rapport à l'objectif ou au résultat peuvent être décrits comme suit :** | **Sur la piste** | | | | |
| **Preuves téléchargées :** | OUI | | | | |
| **Résultat 2**<br>**Des paysages forestiers mieux conservés grâce à une surveillance environnementale renforcée et à des collaborations plus abondantes et plus fortes avec les peuples autochtones et les communautés locales** | | | | | |
| **Description de l'indicateur** | **Niveau de référence** | **Niveau cible à moyen terme** | **Niveau cible de fin de projet** | **Niveau au 30 juin 2024** | **Progrès cumulatifs depuis le début du projet au 30 juin 2025** |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Indicateur 7 :<br><br>Nombre d'aires protégées et de conservation faisant l'objet d'une surveillance environnementale nouvelle ou améliorée et de partenariats/collaborations améliorés avec les peuples autochtones et les communautés locales, y compris les femmes participant à la surveillance<br><br>Note : Le terme « aire protégée » (AP) est entendu ici comme incluant les sites Ramsar. | Amélioration de la surveillance :<br><br>- en PA : 0<br><br>- en tarif réduit : 0<br><br>Les peuples autochtones et les communautés locales impliqués dans le suivi :<br><br>- AP : 0<br><br>- Tarif réduit : 0<br><br>- Forêts communautaires : 0<br><br>Personnes formées à la surveillance :<br><br>- 0 personnes,<br><br>dont 0 femme | Amélioration de la surveillance :<br><br>- 3 AP<br><br>- 4 concessions<br><br>Les peuples autochtones et les communautés locales impliqués dans le suivi :<br><br>- 3 AP<br><br>- 2 tarifs réduits<br><br>- 4 forêts communautaires<br><br>Personnes formées à la surveillance :<br><br>- 50 personnes<br><br>dont 20 femmes | Amélioration de la surveillance :<br><br>- 4 AP<br><br>- 10 concessions<br><br>Les peuples autochtones et les communautés locales impliqués dans le suivi :<br><br>- 4 AP<br><br>- 4 concessions<br><br>- 8 forêts communautaires<br><br>Personnes formées à la surveillance :<br><br>- 150 personnes<br><br>dont 60 femmes | Au 30 juin 2024, cet indicateur (7) est « en bonne voie ». Toutefois, de légers progrès ont été réalisés, qui constituent des conditions préalables à l'atteinte de cet indicateur :<br><br>1) Les aires protégées (AP), les concessions forestières et les aires protégées communautaires (APL) bénéficiant de cet indicateur ont déjà été identifiées dans le paysage forestier du projet avec les partenaires nationaux et seront reconfirmées par les sauvegardes et les études socio-économiques.<br><br>2) Les parties prenantes/Parties responsables de la réalisation des activités visant à atteindre cet indicateur ont été mobilisées et leurs capacités renforcées à travers des réunions individuelles avec les Directeurs Généraux et les équipes techniques pour discuter des stratégies de mise en œuvre et de l'opérationnalisation des activités allouées. Une retraite technique est également prévue pour le début du mois de juillet 2024 avec des sessions de renforcement des capacités pour les partenaires afin de les soutenir dans la mise en œuvre de ces activités.<br><br>3) Les termes de référence pour la mise en œuvre de ces activités sont en cours d'élaboration (y compris, entre | Situation au 30 juin 2025 : En bonne voie<br><br>Des progrès tangibles ont été accomplis dans l'amélioration de la surveillance environnementale des aires protégées et de conservation (APC), ainsi que dans l'amélioration de la collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales, en particulier les femmes :<br><br>- Amélioration des systèmes de suivi impliquant les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes représentant au moins 30 % des participants.<br><br>- Cartographie participative utilisant le modèle CLIP pour évaluer les besoins spécifiques des peuples autochtones et des communautés locales et des parties prenantes (y compris les forêts communautaires et les concessions forestières).<br><br>- Renforcement des capacités en matière de gouvernance environnementale, de normes sociales et environnementales et d'approches de conservation intégrées.<br><br>- Soutien apporté à 4 forêts communautaires visant la certification FSC d'ici fin 2026.<br><br>- Renforcement de 2 aires protégées grâce à des plans de gestion |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | autres, l'élaboration de modules de formation et le renforcement des capacités multiformes pour les peuples autochtones et les communautés locales et d'autres parties prenantes du paysage ; l'achat d'équipements pour les parcs nationaux et les sites Ramsar ; la formation communautaire sur les produits forestiers non ligneux avec la Direction générale de l'industrie, etc.). En outre, un appel à manifestation d'intérêt pour les ONG afin de mener des activités telles que la formation sur la biosurveillance et le soutien aux chaînes de valeur dans les zones conservées telles que les forêts communautaires est en cours d'élaboration, qui sera lancé au cours du troisième trimestre de 2024. (Éléments probants1 - Indicateur7). | améliorés et à la formation du personnel technique, ainsi qu'à un soutien à un site Ramsar pour la création/validation d'un plan de gestion.<br>- Efforts de sensibilisation accrus pour favoriser l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales dans des systèmes diversifiés de surveillance environnementale.<br><br>Indicateur 7 : Élaboration de plans de gestion<br>a) Trois (3) plans directeurs :<br>- Deux (2) pour les parcs nationaux de Waka et de Birougou<br>- Un (1) pour le Site Ramsar du Bas Ogooué (en cours de développement)<br><br>Justificatifs:<br>Preuve 13 |
| Indicateur 8 :<br>Nombre de concessions forestières contrôlées selon les critères du FSC, y | 1 | 4 | 10 | Au 30 juin 2024, cet indicateur (8) est « en bonne voie ». Toutefois, de légers progrès ont été réalisés, qui | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| compris l'élaboration d'EIES et de PGES robustes | | | | constituent des conditions préalables à l'atteinte de cet indicateur :<br><br>1) L'élaboration d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) et d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) robustes est en cours, dans le cadre des études de garanties qui seront menées pour le projet. Ils fourniront des conseils sur l'élaboration d'études d'EIES et de PGES pour les concessions forestières. Le projet dispose déjà de l'expertise nécessaire pour mener à bien l'exercice SES. À l'exception de quelques livrables préliminaires (intrants), les travaux sont toujours en cours.<br><br>2) Les concessions forestières (qui sont celles déjà identifiées dans le Document de Projet (Prodoc) et les missions de terrain n'ont fait que confirmer leur existence. Un travail approfondi devra être effectué une fois que l'expertise sera disponible sous la direction des parties responsables de ces activités. Les travaux sont toujours en cours. Des activités visant à atteindre cet indicateur ont déjà été identifiées dans le paysage forestier du projet avec des partenaires nationaux et seront confirmées à nouveau par le biais des sauvegardes et des études socio-économiques. | Situation au 30 juin 2025 : En bonne voie<br><br>Résumé des principales réalisations :<br><br>GEF7 dispose de systèmes avancés de surveillance et de conformité pour les concessions forestières, en les alignant sur les normes FSC et sur des garanties environnementales solides :<br><br>1) Mise en place d'un mécanisme de dialogue inclusif entre les parties prenantes, impliquant les autorités locales, les acteurs du secteur privé et les PACL.<br><br>2) Mener des campagnes de sensibilisation et de formation sur les normes sociales et environnementales, avec l'engagement actif de tous les acteurs du paysage.<br><br>3) Mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités pour les agents gouvernementaux dans les domaines de la foresterie et de l'environnement, y compris des modules sur la conception d'outils efficaces d'EIE et de PGES.<br><br>4) Soutien continu à 4 forêts communautaires en vue d'obtenir la certification FSC.<br><br>5) Fournir un soutien en matière d'équipement aux institutions de l'État |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 3) Les termes de référence (TdR) pour la mise en œuvre de ces activités sont en cours d'élaboration (TdR pour mener une étude sur les concessions forestières ; TdR pour organiser des sessions de renforcement des capacités avec les concessions forestières sur la manière de répondre aux exigences sociales et environnementales, alignées sur les critères du FSC), et un VNU spécialisé pour soutenir les concessions forestières.<br><br>4) Les parties prenantes/Parties responsables (nationales) en charge de la réalisation des activités liées à cet indicateur ont été identifiées et leurs capacités renforcées à travers des réunions avec le Directeur Général des Forêts et son équipe technique pour discuter des stratégies de mise en œuvre et de l'opérationnalisation des activités allouées.<br><br>La retraite technique organisée du 10 au 13 juillet 2024 pour les partenaires afin de les accompagner dans la mise en œuvre de ces activités et de permettre de renforcer leur capacité à accélérer la mise en œuvre des activités visées par le projet au sein du paysage forestier. (Éléments probants1-Indicateur8). | afin de renforcer la surveillance environnementale et sociale et d'atténuer les risques potentiels.<br><br>6) Installation facilitée de tours de surveillance forestière à des points stratégiques du paysage de FEM7 afin d'améliorer la surveillance et de réduire les risques d'impact.<br><br>Documentation à l'appui : Preuve 14 |

| | |
|---|---|
| **Les progrès réalisés par rapport à l'objectif ou au résultat peuvent être décrits comme suit :** | **Sur la piste** |
| **Preuves téléchargées :** | OUI |

**Résultat 3**

**Les moyens de subsistance des communautés se sont améliorés grâce à des paysages forestiers communautaires bien gérés et conservés et à d'autres ressources connexes, et ont renforcé les entreprises communautaires et les chaînes de valeur**

| Description de l'indicateur | Niveau de référence | Niveau cible à moyen terme | Niveau cible de fin de projet | Niveau au 30 juin 2024 | Progrès cumulatifs depuis le début du projet au 30 juin 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Indicateur 9 :<br><br>Nombre de femmes et d'hommes des peuples autochtones et des communautés locales qui tirent des avantages socio-économiques de possibilités d'affaires nouvelles ou améliorées grâce aux interventions du projet dans les chaînes de valeur du développement des capacités ou de l'économie de la faune sauvage | Femmes 0<br><br>Hommes 0 | 75<br><br>75 | 200<br><br>200 | Au 30 juin 2024, cet indicateur (9) est « en bonne voie ». Toutefois, de légers progrès ont été réalisés, qui constituent des conditions préalables à l'atteinte de cet indicateur :<br><br>1) Le recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'évaluation socio-économique et de l'analyse SWOT au sein du paysage du Bas Ogooué à la Basse Nyanga est en cours de finalisation et l'étude devrait débuter en août. Cette étude fournira des données à certains sites pilotes et communautés avec lesquels s'associer pour ces activités.<br><br>2) Le recrutement d'un expert en matière de genre est en cours (processus d'approvisionnement). Cet expert sera chargé d'effectuer une analyse comparative entre les sexes dans le paysage du projet, de mettre à | Cet indicateur est en bonne voie, reflétant les avantages socio-économiques tangibles apportés aux membres des PACL par le biais des chaînes de valeur soutenues par le FEM7 et des initiatives d'économie de la faune sauvage :<br><br>1) 5 microprojets sur mesure sont en cours, répondant aux besoins socio-économiques spécifiques des communautés, en mettant l'accent sur les moyens de subsistance durables et les chaînes de valeur basées sur les forêts (par exemple, les PFNL) dans l'ensemble du paysage.<br><br>2) 370 000 USD mobilisés en 2025, atteignant ~30 000 bénéficiaires directs et ~300 000 bénéficiaires |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | jour le plan d'action pour s'assurer que toutes les activités du projet tiennent compte du genre et que des données ventilées par sexe sont recueillies.<br><br>3) Une mission de collecte de données socio-économiques auprès des IPL au sein du paysage forestier du projet est sur le point de débuter, dans le cadre des études de sauvegarde et de la mise à jour du plan d'action d'engagement des parties prenantes<br><br>4) L'élaboration d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) et d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) robustes est en cours, par une équipe de trois consultants (deux consultants internationaux et un consultant national). À ce jour, un projet consolidé d'évaluation stratégique sociale et environnementale a été élaboré, ainsi qu'un projet de mécanisme de gestion des plaintes, tandis que l'évaluation de l'impact social et environnemental sera réalisée une fois que les données de l'étude socio-économique seront disponibles. Il s'agit d'une condition préalable pour commencer à travailler directement avec les communautés.<br><br>5) es termes de référence (termes de référence pour un appel à manifestation d'intérêt / appel à propositions) pour l'élaboration de modules de formation et le | indirects, avec au moins 50 % de femmes et de groupes vulnérables.<br><br>3) Un cadre solide d'EIE et de PGES a été élaboré, réduisant considérablement les risques initiaux d'E&S et permettant un travail direct avec les parties prenantes de la communauté.<br><br>4) À ce jour, 100+ femmes et 100+ hommes des peuples autochtones et des communautés locales ont constaté une amélioration de leurs moyens de subsistance grâce au développement de la chaîne de valeur et à divers efforts de renforcement des capacités dans le cadre des microprojets financés par LVG.<br><br>Justificatifs:<br><br>Preuves 15 et preuves 15-2 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales par les Parties responsables déjà engagées sont en cours de préparation. Il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt (appel d'offres) ouvert à toutes les organisations de la société civile potentiellement reconnues travaillant au Gabon. Nous ne pouvons donc pas donner de noms à ce stade, car il s'agit d'un processus concurrentiel.<br><br>Voici l'état d'avancement à ce jour : les termes de référence de l'AMI sont finalisés et transmis aux opérations du PNUD pour publication dans les journaux locaux. Il est ouvert du 1er septembre 2024 (date de lancement) au 30 septembre 2024 (date de fermeture). (Preuves 1 - Indicateur 9) | |
| Indicateur 10 :<br><br>Nombre de PME soutenues par des ménages ou des communautés dans le secteur de l'économie de la faune sauvage et autosuffisantes, ce qui augmente la résilience des peuples autochtones et des communautés locales | PME soutenues : 0<br><br>PME matures : 0 | PME soutenues : 3<br><br>PME matures : 0 | PME soutenues : 8<br><br>PME matures : 4 | Au 30 juin 2024, cet indicateur (10) est « en bonne voie ». Toutefois, de légers progrès ont été réalisés, qui constituent des conditions préalables à l'atteinte de cet indicateur :<br><br>1) Le recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'évaluation socio-économique et de l'analyse SWOT au sein du paysage du Bas Ogooué à la Basse Nyanga est en cours de finalisation et l'étude devrait débuter en août. Cette étude fournira des données à certains sites pilotes et | Situation au 30 juin 2025 : En bonne voie<br><br>Résumé des réalisations :<br><br>La mise en œuvre du projet FEM7 a catalysé l'entrepreneuriat local et renforcé la résilience des peuples autochtones et des communautés locales :<br><br>1) L'apiculture traditionnelle dans les forêts communautaires de Ngounié, promouvant les pratiques |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | communautés avec lesquels s'associer pour ces activités.<br><br>2) Une mission de collecte de données socio-économiques auprès des PACL dans le paysage forestier du projet est en cours (y compris l'évaluation des besoins spécifiques compte tenu de la diversité des PACL dans le paysage forestier) est sur le point de commencer, dans le cadre des études de sauvegarde et de la mise à jour du plan d'action d'engagement des parties prenantes.<br><br>3) L'élaboration d'une évaluation des incidences environnementales et sociales (EIES) et d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) solides est en cours par une équipe de trois consultants (deux consultants internationaux et un consultant national). À ce jour, un projet consolidé d'évaluation stratégique sociale et environnementale a été élaboré, ainsi qu'un projet de mécanisme de gestion des plaintes, tandis que l'évaluation de l'impact social et environnemental sera réalisée une fois que les données de l'étude socio-économique seront disponibles. Il s'agit d'une condition préalable pour commencer à travailler directement avec les communautés. A ce stade, nous ne disposons pas encore des résultats de l'évaluation socio-économique et de l'Analyse | autochtones dans la production de miel.<br><br>2) Soutien aux initiatives de pêche durable menées par les communautés (début) dans les régions lacustres (Moyen Ogooué et Bas Ogooué), axées sur les mises à niveau techniques et la productivité.<br><br>3) D'autres microentreprises basées sur les moyens de subsistance émergent dans le paysage, ayant un impact positif sur ~10 000 PACL grâce au développement économique local.<br><br>Indicateur 10 : Nombre de PME soutenues<br><br>- Une (1) PME appuyée dans le secteur apicole à Ngounié.<br><br>Preuves à l'appui 16 (1 à 5). |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | SWOT, il ne serait pas très prudent d'avancer trop d'arguments sur cet aspect. À ce stade, le projet est en train de finaliser le recrutement de l'expertise qui réalisera les travaux, et les premiers résultats ne seront disponibles que dans un minimum de 3 à 4 mois. | |
| **Les progrès réalisés par rapport à l'objectif ou au résultat peuvent être décrits comme suit :** | **Sur la piste** | | | | |
| **Preuves téléchargées :** | OUI | | | | |
| **Résultat 4**<br>**Renforcement de la communication, de l'échange de connaissances, de l'intégration de la dimension de genre, de la coordination et du suivi et de l'évaluation du projet** | | | | | |
| **Description de l'indicateur** | **Niveau de référence** | **Niveau cible à moyen terme** | **Niveau cible de fin de projet** | **Niveau au 30 juin 2024** | **Progrès cumulatifs depuis le début du projet au 30 juin 2025** |
| Indicateur 11 :<br>Nombre de personnes rejointes (ainsi que de sous-groupes et/ou de régions géographiques) par la stratégie de communication du projet<br><br>Commentaires favorables reçus en réponse aux communications/messages du projet et à d'autres formes de sensibilisation des peuples autochtones et des communautés locales et aux groupes | 0<br><br>% d'appels entendus : 0<br>% de contenu des rappels : 0 | 33 000 personnes, dont<br>- 13 200 femmes<br>- 19 800 hommes<br><br>40%<br>20%<br>10% | 60 000 personnes, dont<br>- 24 000 femmes<br>- 36 000 hommes<br><br>60%<br>30%<br>20% | Au 30 juin 2024, cet indicateur (11) est « en bonne voie ». Toutefois, de légers progrès ont été réalisés, qui constituent des conditions préalables à l'atteinte de cet indicateur :<br>1) Le recrutement d'un prestataire (Agence de Communication) pour la préparation de la Stratégie de Communication et du Plan de Communication, incluant les outils de communication du projet, est déjà en cours. Il est prévu que cette agence de | Sur la piste<br>Résumé des réalisations :<br>La stratégie de communication de GEF7 a permis d'atteindre les principaux groupes de parties prenantes et d'améliorer l'engagement local :<br>1) Une stratégie de communication et un plan d'action sont en cours d'élaboration, adaptés aux besoins spécifiques des parties |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| cibles – mesurés lors de réunions communautaires régulières et avec des « enquêtes de rue » dans trois capitales provinciales | % de changement de comportement : 0 | | | communication puisse démarrer au cours du troisième trimestre 2024.<br><br>2) Des campagnes d'information et de sensibilisation pour mobiliser tous les acteurs du paysage du Bas Ogooué à la Basse Nyanga ont débuté à travers des missions de suivi technique, notamment la mise en place de Comités Techniques Provinciaux de Suivi, et l'identification de « champions locaux » du projet. Des comités techniques provinciaux de suivi ont été mis en place au sein du paysage et permettront de maintenir l'engagement de toutes les parties prenantes et responsables en charge des activités du projet, contribuant ainsi à la réalisation de cet indicateur dans le paysage du Bas Ogooué à la Basse Nyanga. Au cours de cette mission technique (Evidence 2 – Indicator11), des campagnes d'information et de sensibilisation ont visé à mobiliser les parties prenantes potentielles dans la mise en œuvre du projet FEM-7 dans le paysage forestier du projet. Cette mission a permis de :<br><br>1. Procéder à une reconnaissance plus approfondie des contraintes multiformes à la mise en œuvre du projet dans le paysage.<br><br>2. Évaluer la pertinence des besoins urgents à adresser et faire le point sur la qualité des capacités humaines et | prenantes dans le corridor forestier (Bas-Ogooué à Basse Nyanga).<br><br>2) Un site Web du projet est en cours de construction pour présenter et soutenir les réalisations du projet.<br><br>3) Des outils de communication et du matériel de visibilité sont en place pour soutenir les efforts de sensibilisation parmi les peuples autochtones et les communautés locales et d'autres groupes prioritaires.<br><br>Indicateur 11 : Détails supplémentaires sur les outils de communication et le soutien :<br><br>1. La stratégie de communication et le plan d'action devraient être finalisés d'ici décembre 2025.<br><br>2. Le site web du projet sera lancé d'ici la fin du mois de décembre 2025.<br><br>3. Outils et supports de communication :<br><br>- Outils : site web dédié, réseaux sociaux, plateformes collaboratives, communiqués de presse.<br><br>- Supports : plaquette institutionnelle, fiches projets thématiques, infographies, vidéos courtes, roll- |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | matérielles déjà existantes dans le paysage qui devraient être renforcées, afin d'améliorer leur implication dans la mise en œuvre de ce projet dans le paysage.<br><br>3. Plaidoyer et sensibiliser tous les acteurs clés du paysage en vue d'une meilleure appropriation qui puisse contribuer à améliorer la qualité de leur implication dans la mise en œuvre des activités prévues au cours du cycle de vie de ce projet.<br><br>4. Renforcer la communication et le dialogue multiforme entre les communautés bénéficiaires et les autorités décentralisées des ancrages institutionnels, en vue d'une meilleure redevabilité de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de ce projet.<br><br>Au cours de la mission technique, grâce au plaidoyer et aux échanges multiformes entre les autorités locales et l'équipe de la mission, nous avons pu mettre en place les trois (3) Comités Techniques Provinciaux de Suivi (CSTP) en :<br><br>a) Lambaréné (province du Moyen Ogooué) ;<br><br>b) Mouila (province de Ngounié) ; | ups/kakémonos, rapports annuels ou de capitalisation.<br><br>4. Campagnes de sensibilisation menées :<br><br>- Dates : décembre 2024, mars 2025, mai/juin 2025<br><br>-Thèmes:<br><br>a) Gestion efficace des forêts communautaires (inventaire des ressources en bois et non ligneuses)<br><br>b) Promouvoir et faire respecter les normes sociales et environnementales dans les concessions forestières<br><br>c) Cartographie participative inclusive (y compris la méthodologie CLIP)<br><br>d) Évaluation stratégique et spécifique des besoins des peuples autochtones et des communautés locales à l'aide de l'analyse SWOT pour concevoir des solutions de subsistance durables (en tenant compte du genre et des groupes vulnérables)<br><br>4) Environ 10 000 peuples autochtones et communautés locales et sous-groupes ciblés ont été touchés par le biais de campagnes de sensibilisation du public, de réunions |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | c) Tchibanga (province de Nyanga).<br><br>Les trois CTSP créés (« Comités Techniques Provinciaux de Suivi Multisectoriels ») ont été placés sous l'autorité du Gouverneur de chaque province et sont composés respectivement de deux sous-comités : 1) Suivi des zones humides et 2) Suivi des paysages forestiers (et agricoles dans le cas de Ngounié), chaque sous-comité étant coordonné par les directions provinciales (Eaux et Forêts, l'Agriculture et/ou les Pêches, selon la province.<br><br>3) Un concours pour les jeunes leaders environnementaux à travers le paysage, ainsi que la formation et le renforcement des capacités pour les jeunes leaders de ce paysage forestier, ont été organisés lors de la Semaine de l'environnement en juin 2024 au Gabon. Ces jeunes leaders serviront de canaux de sensibilisation et de renforcement des capacités pour les peuples autochtones et les communautés locales et d'autres parties prenantes du projet dans le paysage forestier. Cette activité (Evidence3 – Indicator 11) visait plus spécifiquement à : « réaliser un concours pour les jeunes (incluant la production et la mise à disposition d'un projet vidéo participatif). Plus précisément, il a permis d'organiser un | communautaires et de sensibilisation locale éclairées par l'analyse SWOT.<br><br>- Campagnes de sensibilisation menées :<br><br>(1) Dates : décembre 2024, mars 2025, mai/juin 2025<br><br>(2) Thèmes :<br><br>a) Gestion efficace des forêts communautaires (inventaire des ressources en bois et non ligneuses)<br><br>b) Promouvoir et faire respecter les normes sociales et environnementales dans les concessions forestières<br><br>c) Cartographie participative inclusive (y compris la méthodologie CLIP)<br><br>d) Évaluation stratégique et spécifique des besoins des peuples autochtones et des communautés locales à l'aide de l'analyse SWOT pour concevoir des solutions de subsistance durables (en tenant compte du genre et des groupes vulnérables)<br><br>5) 20 volontaires communautaires déployés dans trois provinces pour diffuser des messages sur l'utilisation des connaissances |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | ou plusieurs concours pour les jeunes afin de coproduire d'autres messages de conservation (ndlr : conservation des ressources naturelles dont la biodiversité) - en utilisant la vidéo participative comme support technique et/ou approche, avec un accent sur la biodiversité et la culture largement guidé par la question « Qu'appréciez-vous dans les paysages forestiers ? ». (para 159/Prodoc Projet GEF7). | traditionnelles dans la transformation de la gouvernance forestière.<br><br>Preuves à l'appui 17 |
| Indicateur 12 :<br><br>Participation des femmes au dialogue et à la prise de décisions aux niveaux communautaire et gouvernemental | 0 | 50 femmes | 100 femmes | Au 30 juin 2024, cet indicateur (12) est « en bonne voie ». Toutefois, de légers progrès ont été réalisés, qui constituent des conditions préalables à l'atteinte de cet indicateur :<br><br>1) Le recrutement d'un expert en genre chargé d'élaborer la « Stratégie genre » du projet est en cours. Il est prévu que ce consultant commence au cours du troisième trimestre, avec pour mission de mener une analyse de genre dans le paysage du projet, de mettre à jour le plan d'action sur le genre et d'offrir des sessions de renforcement des capacités aux parties prenantes sur le genre en fonction des besoins identifiés et de la stratégie élaborée. TdR disponibles (données probantes 1 – Indicateur 12) et le processus de recrutement finalisé. Début de la mission d'Expert | Situation au 30 juin 2025 : En bonne voie<br><br>Résumé des réalisations :<br><br>L'autonomisation et l'inclusion des femmes dans la gouvernance forestière ont considérablement progressé dans le cadre du projet FEM7 :<br><br>1) Une carte participative mettant en évidence les besoins spécifiques des femmes a été élaborée pour soutenir leur engagement dans la gestion communautaire des forêts et le dialogue stratégique.<br><br>2) 50 femmes ont été formées entre décembre 2024 et juin 2025 sur les principaux outils de prise de décision et les méthodologies de gouvernance inclusive. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Genre durant la 1ère semaine de septembre 2024.<br><br>2) Parmi les parties prenantes des administrations chefs de file (Directions Techniques du Ministère de l'Environnement, du Changement Climatique et des Conflits Homme-Faune, Ministère des Eaux et Forêts, et Ministère du Tourisme et de l'Artisanat) pour la mise en œuvre du projet, dont les capacités ont été renforcées, en moyenne 40 à 50 % sont des femmes. A ce stade de la mise en œuvre du projet, les femmes membres des PACL du paysage forestier ont été pré-identifiées (voir base de données Prodoc) comme bénéficiaires potentielles de la mise en œuvre des activités visées par cet indicateur. Le recrutement et le déploiement d'Expertise Genre permettront de progresser sur la jouissance et l'autonomisation de ces bénéficiaires, en vue de contribuer à l'atteinte de cet indicateur.<br><br>3) L'élaboration d'une évaluation des incidences environnementales et sociales (EIES) et d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) solides est en cours par une équipe de trois consultants. Le recrutement (Preuves 2a à 2f – Indicateur12) des 2 experts internationaux ainsi que de l'expert national est déjà effectif. Ils ont | 3) 10 femmes rurales des peuples autochtones et des communautés locales ont participé activement à la Journée nationale de la femme gabonaise (Ngounié), avec une reconnaissance publique de leur rôle dans la valorisation des forêts communautaires, et une présentation d'un discours liminaire par le représentant du PNUD pour les ressources forestières.<br><br>Ces femmes se sont engagées dans un plaidoyer direct, exprimant leurs priorités aux décideurs nationaux, soutenues par un coaching dirigé par des projets et un renforcement des capacités.<br><br>Preuves à l'appui 18 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | déjà commencé les travaux et les premiers livrables (intrants) sont déjà disponibles et utilisés par le projet pour avancer sur certains indicateurs de la composante 3 du projet. Ces outils de sauvegarde prendront en compte et incluront les dimensions de genre – par exemple, la procédure révisée d'examen social et environnemental (SESP - registre des principaux risques) inclut les risques liés au genre, ce qui guidera la mise en œuvre des activités du projet et garantira que les dimensions de genre sont incluses.<br><br>4) Les capacités des partenaires gouvernementaux (en tant que parties responsables) en charge de la mise en œuvre de certaines activités de FEM7 (notamment la rédaction des TdR pour l'organisation de dialogues multi-acteurs...) (niveaux ministériel/communautaire et national) ont été renforcées, avec des lignes directrices spécifiques sur l'intégration de la dimension de genre (participation optimale des femmes) dans ces forums. Ces capacités sont régulièrement renforcées lors des sessions mensuelles du Comité Technique de Suivi (national), qui réunit au moins 1 point + un représentant des administrations techniques, parties prenantes dans la mise en œuvre du projet FEM-7. Par | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | ailleurs, une première retraite technique (Evidence 3 - Indicateur 12) a été organisée (du 10 au 13 juillet 2024, dans le paysage forestier du projet - Moyen Ogooué), à destination de l'ensemble des acteurs étatiques impliqués dans la mise en œuvre du projet FEM7, et, à cette occasion, des formations et des renforcement des capacités techniques sur des thématiques clés telles que HACT, l'élaboration des TdR pour l'acquisition de biens et services, les principaux aspects des procédures du PNUD en matière de gestion de projet (y compris l'ICF, les POS, etc.), ainsi que les exigences en matière de rapports du FEM pour les projets bénéficiant de fonds verticaux... | |
| **Les progrès réalisés par rapport à l'objectif ou au résultat peuvent être décrits comme suit :** | **Sur la piste** | | | | |
| **Preuves téléchargées :** | OUI | | | | |

# E. Finance/Cofinancement

| | |
|---|---|
| Décaissements cumulatifs au 30 juin 2025 :<br><br>**Les décaissements pour la période de l'exercice 2025 sont une estimation, car les livres pour le deuxième trimestre 2025 du PNUD ne sont pas encore clôturés.* | 1,370,955 |

## Principaux montants de financement

| | |
|---|---|
| Montant PPG | 183,463 |
| Montant de la subvention du FEM | 6,566,513 |
| Cofinancement | 38,035,000 |

# F. Progrès de la mise en œuvre

**Gestionnaire de projet : Veuillez fournir des commentaires sur les retards dans les extrants et les activités au cours de la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025. S'il n'y a pas eu de retard, veuillez indiquer « sans objet ».**

Au cours de la période considérée, aucun produit ni aucune activité du projet FEM7 n'a connu de retard important par rapport au calendrier de mise en œuvre prévu ou à la progression globale vers les résultats interdépendants du projet. Toutes les initiatives des quatre volets du projet sont actuellement en cours, et les retards constatés ont été minimes et n'ont pas perturbé.

Cependant, les retards accumulés au cours de la phase de mise en œuvre précoce (de 2023 au T1/2024) n'ont pas encore été entièrement atténués. Leur impact reste perceptible dans le rythme des progrès vers les principaux livrables et les objectifs du projet. Sur les cinq stratégies d'accélération déployées, certains mécanismes, en particulier ceux qui reposent sur les processus d'approvisionnement, ont continué de subir des retards en raison des délais prolongés requis pour l'approbation des acquisitions de biens ou de services.

De plus, certaines activités complexes, telles que l'évaluation des stocks de carbone des tourbières et la certification FSC des forêts communautaires, nécessitent des étapes préparatoires supplémentaires et une consolidation progressive des données pour assurer la rigueur méthodologique. Il s'agit de processus continus plutôt que de retards de mise en œuvre.

**Chargé de programme CO : Veuillez inclure des mesures spécifiques pour gérer la performance de la mise en œuvre du projet**

J'assure une supervision continue du projet en tant qu'agente de programme et chef d'équipe. Je suis de près la mise en œuvre par le biais d'examens réguliers avec le chef de projet, où nous suivons les progrès par rapport au plan de travail, examinons les tendances de livraison et évaluons l'état des résultats techniques. Je recoupe également les données financières avec les résultats substantiels pour m'assurer que les rapports sont cohérents et fondés sur des preuves.

Lorsque des défis surviennent, tels que des retards dans l'approvisionnement ou des progrès plus lents dans les activités sur le terrain, je travaille avec le chef de projet et le gestionnaire des opérations pour convenir des ajustements, en révisant les calendriers, en reséquençant les activités ou en réaffectant les responsabilités si nécessaire. Ces mesures font ensuite l'objet d'un suivi lors de l'examen suivant afin de confirmer les progrès accomplis. Les questions de rendement sont également portées à l'attention du comité technique et, au besoin, du comité de projet afin que la rétroaction et la responsabilisation soient partagées entre tous les partenaires.

Au niveau des CO, nous renforçons collectivement ce suivi : le RR fournit des orientations stratégiques, le responsable des opérations assure la supervision fiduciaire, et je coordonne la dimension technique et l'interaction quotidienne avec le PM et les homologues gouvernementaux. Ce système nous permet de signaler les problèmes tôt, d'ajuster rapidement le cap et de maintenir une progression constante vers les objectifs du projet.

| **BPPS RTA : Veuillez inclure des mesures spécifiques pour gérer le rendement de la mise en œuvre du projet.** |
| --- |
| En tant que RTA, avec la RPA et le SES TA, j'assure une supervision régulière du projet en termes de dates et d'étapes clés, de garanties et de questions liées aux risques, de défis, de livraison financière et d'autres aspects. Le projet est mis en œuvre dans le cadre de la modalité d'appui des bureaux de pays à la gestion nationale des stocks et a progressé cette année par rapport aux indicateurs par rapport à l'année dernière. Il n'y a pas eu de progrès quantitatif, comme indiqué dans le PIR de l'année dernière, et cette année, la plupart des indicateurs ont permis d'atteindre les objectifs à moyen terme. Au cours de la période de référence, l'équipe de projet, avec mes conseils et ceux du commandant, s'est concentrée sur la mise en œuvre des indicateurs après avoir passé la première année à se procurer les experts et le soutien nécessaires, et il n'y a pas de résultats en retard. L'équipe du projet bénéficierait d'un soutien accru de la part du bureau de recherche du PNUD, car il s'agit d'un appui du bureau de vote au projet de gestion des déchets. Il est prouvé que les capacités du PI ont été améliorées grâce aux mesures du projet jusqu'à présent, comme l'indique la dernière évaluation du HACT et la section sur les modifications mineures, ce qui constitue une réalisation importante étant donné que la cote de PI présentait un risque « élevé » au moment de l'approbation du PDG. Cependant, en tant qu'ATR, je recommande fortement que l'AC organise des appels mensuels avec l'équipe de projet, l'ACR et l'agent de service, y compris l'agent de drague au besoin, afin de fournir constamment des mises à jour sur l'avancement du projet et d'évaluer les domaines que l'AC pourrait soutenir davantage.<br><br>Il y a un taux d'exécution « substantiellement faible » par rapport au plan de travail signalé dans PIMS+. Le projet a besoin d'accélérer considérablement sa mise en œuvre. Au cours de la période considérée, une élection présidentielle a eu lieu en avril 2025, ce qui a empêché toute activité jusqu'en mai. Bien que des progrès soient évidents, un certain nombre d'objectifs de l'examen à mi-parcours n'ont pas encore été atteints et l'échéance de l'examen à mi-parcours est fixée à novembre 2025. Il s'agit d'un domaine dans lequel un appui et des conseils accrus de la part du bureau de recherche du PNUD seraient très précieux pour l'équipe de projet. Par exemple, il pourrait être soutenu de veiller à ce que deux réunions de budgétisation fonctionnelle aient lieu au cours de la période considérée afin de fournir des orientations adéquates à ce stade important à mi-parcours et au-delà. Le cmdt devrait également surveiller de plus près l'exécution des financements. Le taux de livraison cumulé par rapport au ProDoc est de 20,88 % et pour l'année, il est de 30,03 %. Le projet doit accélérer cette démarche et doit élaborer une stratégie avec le CO et le PI sur un plan de travail. La prochaine réunion du BP devrait inclure cela dans le cadre de la discussion à l'ordre du jour. Le cofinancement a commencé à se matérialiser, ce qui est une situation assez différente par rapport à l'année dernière. Il sera nécessaire de continuer à surveiller le cofinancement pour s'assurer que les montants engagés se concrétisent.<br><br>J'ai discuté de la préparation de l'examen à mi-parcours à venir avec le projet et le CO. Au moment de la rédaction du présent rapport d'évaluation, les termes de référence avaient été finalisés et le recrutement de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours devait être lancé. Le coordonnateur de la coordination devrait veiller à ce que cela soit fait efficacement par le biais du fichier du PNUD afin qu'il n'y ait pas de retard. Une fois que l'équipe d'examen à mi-parcours est à bord, un appel doit être organisé avec l'ATR pour l'informer de l'évaluation et du calendrier. L'examen à mi-parcours devrait être achevé en temps voulu d'ici la date limite du 25 novembre 2025. Il sera important que le projet tienne compte des constatations et des recommandations à moyen terme afin d'orienter la mise en œuvre future. |

En termes de garanties, le projet continue de nécessiter une surveillance étroite et des conseils de la part de l'AT du SES. Le PSED a été examiné cette année et mis à jour avec les mesures d'atténuation appropriées et la gestion des risques décrites pour les risques élevés. Des appels réguliers seront organisés, y compris le SES TA, pour suivre l'évolution de la gestion des risques. Un point clé est que le GRM n'a toujours pas été opérationnalisé même si le projet a terminé sa deuxième année de mise en œuvre. La GRM doit être mise en place en priorité sous la supervision de l'AT du SES.

# G. Gouvernance du projet

| **1) Veuillez saisir les dates des réunions du comité de projet au cours de la période de référence (du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025)** |
| --- |
| 2025-02-14 |

# H. Notations et évaluations globales

| Rôle | Évaluation des progrès de l'objectif de développement 2025 | Évaluation de l'avancement de la mise en œuvre en 2025 |
|---|---|---|
| **Conseiller technique BPPS du PNUD** | Moyennement satisfaisant | Moyennement satisfaisant |

| Rôle | Évaluation globale 2025 |
|---|---|
| **Conseiller technique BPPS du PNUD** | Ma note pour les progrès par rapport à l'objectif de développement est « Modérément satisfaisant ». Le projet a progressé par rapport à l'état d'avancement de l'année dernière et a maintenant été en mesure de faire état de réalisations quantitatives pour la plupart des indicateurs. Bien qu'aucun résultat ne soit signalé comme étant en retard sur la bonne voie, l'évaluation à mi-parcours approche et il existe encore un certain nombre d'indicateurs pour lesquels les objectifs à moyen terme ne sont pas entièrement atteints et il est peu probable qu'ils le soient au moment de l'évaluation. L'évaluation à mi-parcours sera très précieuse pour fournir des recommandations stratégiques au projet afin d'apporter des ajustements et d'accélérer les activités.<br><br>Il s'agit du deuxième PIR du projet. L'objectif du projet est de conserver les paysages forestiers en renforçant les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales grâce à une meilleure gouvernance, un meilleur suivi et un meilleur engagement du secteur privé. Ceci est réalisé en générant des avantages pour les communautés, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales et les femmes, en améliorant l'efficacité de la gestion des AP, en intégrant les terres gérées par les communautés et les concessions forestières dans les pratiques de conservation et en réduisant les émissions de carbone. Le projet est actif dans le corridor paysager du Lower Ogooue Lower Nyanga.<br><br>Au cours de la période considérée, le projet a touché 10 000 bénéficiaires directs et 110 000 bénéficiaires indirects (dont 45 000 femmes), ce qui est un peu moins que l'objectif à moyen terme, en menant une analyse participative de genre dans 10 villages (bénéficiant à 10 000 à 15 000 peuples autochtones et communautés locales), en élaborant une stratégie globale en matière de genre et en produisant des outils de formation et de sensibilisation adaptés. Les principaux partenaires, y compris les administrations locales et les groupes communautaires, ont soutenu le renforcement des capacités et les campagnes de sensibilisation dans les villages ciblés. En partenariat avec l'Agence des parcs nationaux du Gabon (ANPN), pour faire progresser la gestion des aires protégées dans le cadre de l'indicateur 2, 13 AP ont été évaluées à l'aide de l'outil METT. Le Parc national des Monts Birougou a obtenu un score de 36,03 % (efficacité faible), tandis que le Parc national de Waka a obtenu un score de 44,86 % (efficacité modérée), les deux scores démontrant que les améliorations de l'efficacité de la gestion des AP sont encore bien inférieures aux objectifs du projet à moyen terme. Pour combler les lacunes, le projet a appuyé la révision des plans de gestion désuets et a fourni des conseils techniques et renforcé les pratiques opérationnelles dans les AP. Les conclusions de l'examen à mi-parcours sur l'approche du projet visant à |

| | |
|---|---|
| | améliorer la gestion des AP seront très précieuses, car le projet pourra apporter les ajustements nécessaires pour améliorer les scores METT à l'avenir.<br><br>Afin de renforcer la gestion durable des forêts au-delà des AP et d'intégrer les terres dans des pratiques de conservation, des activités de renforcement des capacités ont été menées pour les PACL gérant 4 forêts communautaires (couvrant 15 000 ha) et 100 000 ha de concessions forestières. Parmi les réalisations notables, citons la cartographie participative des zones terrestres, une analyse socio-économique et SWOT pour guider l'engagement qui inclut les femmes et les jeunes et le renforcement des capacités des PACL pour améliorer la planification et la supervision. Ces efforts, soutenus par les autorités locales et les organismes environnementaux, ont permis d'améliorer la gestion communautaire.<br><br>Le projet n'est pas en mesure de faire état d'une réalisation quantitative pour la quantité d'émissions de carbone réduites, ce qui indique que les progrès par rapport à l'indicateur 4 doivent être accélérés. Cette année, le projet a jeté les bases de l'évaluation du carbone dans les écosystèmes des tourbières en s'associant à LAGRAC-Université d'Omar Bongo. Parmi les principales réalisations, citons des missions de terrain dans la lagune d'Iguéla et les zones fluviales d'Akaka et d'Eshira, qui ont abouti à la cartographie préliminaire des tourbières, à la classification de l'habitat, à l'estimation des stocks de carbone et à l'analyse des menaces. L'analyse des données recueillies est en cours et on s'attend à ce que le projet aboutisse à un résultat clair sur les émissions de carbone atténuées et évitées d'ici la fin de l'année.<br><br>Le résultat 1 vise à renforcer la capacité institutionnelle et la gouvernance axée sur la communauté pour une gestion inclusive et durable des forêts. Le projet a permis d'apporter 3 améliorations réglementaires en contribuant à la révision du Code forestier, à la validation de la Stratégie nationale des PFNL et à l'élaboration de plans de gestion pour les parcs nationaux de Waka, de Birougou et du site Ramsar du Bas-Ogooué. Il a également intégré la dimension de genre par le biais d'une stratégie spécifique et d'un modèle de suivi inclusif, renforçant ainsi la participation des femmes à la prise de décision. Les capacités en matière de conservation intégrée ont également été renforcées de sept ministères clés, dont DGF, DGFAP, DGEA, DGI, DGT, DGEPN et ANPN, grâce à des formations et à la fourniture de manuels adaptés sur HACT, la gouvernance environnementale et la gestion financière. Les peuples autochtones et les titulaires de concessions privées ont également reçu une formation sur la gestion communautaire des forêts et les normes socio-environnementales.<br><br>Le résultat 2 se concentre sur l'amélioration de la conservation des forêts grâce à une surveillance environnementale accrue et à des partenariats plus forts et plus actifs entre les peuples autochtones et les communautés locales. Les systèmes de suivi ont été améliorés, une cartographie participative a été entreprise, comme indiqué dans l'indicateur 1, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, et les capacités ont été renforcées dans 4 forêts communautaires (couvrant 15 000 ha) et 100 000 ha de concessions forestières. Un soutien a été fourni à 2 aires protégées pour l'amélioration des plans de |

| | |
|---|---|
| | gestion et la formation du personnel, et à 1 site Ramsar pour la validation du plan de gestion. 4 forêts communautaires ont été soutenues pour obtenir activement les certifications FSC. Les principales activités comprenaient des dialogues inclusifs avec les parties prenantes avec les autorités locales, les acteurs du secteur privé et les peuples autochtones et les communautés locales, le renforcement des capacités des agences gouvernementales de foresterie et d'environnement sur les EIES et les PGES et l'installation de tours de surveillance forestière. Des équipements et un soutien technique ont également été fournis aux institutions de l'État afin d'améliorer la surveillance environnementale et sociale.<br><br>Pour l'Effet 3 sur l'amélioration des moyens de subsistance des communautés grâce à des paysages forestiers bien gérés et au renforcement des entreprises locales et des chaînes de valeur, des avantages socio-économiques tangibles ont été fournis aux peuples autochtones et aux communautés locales, atteignant environ 30 000 bénéficiaires directs et 300 000 bénéficiaires indirects, avec au moins 50 % de femmes et de groupes vulnérables. 5 microprojets axés sur les moyens de subsistance durables et les PFNL ont été soutenus par le renforcement des capacités de plus de 200 peuples autochtones et communautés locales. L'engagement avec les parties prenantes communautaires a renforcé les chaînes de valeur forestières et les opportunités d'économie de la faune, améliorant directement les moyens de subsistance. En outre, dans le cadre de l'indicateur 10, le projet a soutenu l'économie de la faune sauvage dirigée par les ménages et les communautés par le biais des PME, ce qui a bénéficié directement à environ 10 000 peuples autochtones et communautés locales. Parmi les activités notables, citons l'apiculture traditionnelle dans les forêts communautaires de Ngounié et les initiatives de pêche durable menées par la communauté dans le Moyen Ogooue et le Bas Ogooue avec un appui technique et de productivité. L'engagement avec les communautés et les autorités locales a favorisé les entreprises autonomes qui ont amélioré les moyens de subsistance.<br><br>En termes d'amélioration du partage des connaissances, de la communication, de l'intégration de la dimension de genre et du suivi et de l'évaluation, les activités de sensibilisation à la gestion durable des forêts et les campagnes ont touché 10 000 peuples autochtones et communautés locales de Bas-Ogooue à Basse Nyanga. Une réalisation importante a été le déploiement de 20 volontaires communautaires sur le terrain pour promouvoir les connaissances traditionnelles dans la gouvernance forestière. Le projet a également lancé le processus d'élaboration d'une stratégie de communication, ce qui permettra d'augmenter considérablement le nombre de personnes touchées, car les résultats actuels sont nettement inférieurs à l'objectif à moyen terme de 33 000 personnes.<br><br>Dans le cadre de l'indicateur 12, 50 femmes des peuples autochtones et des communautés locales ont été formées aux outils de prise de décision et à la gouvernance inclusive, et une carte participative des besoins des femmes a été élaborée pour éclairer la gestion communautaire des forêts. 10 femmes rurales ont représenté leurs communautés lors de la Journée nationale de la femme au Gabon, avec l'appui du PNUD et d'agences nationales, en plaidant directement |

| | |
|---|---|
| | auprès des décideurs. Ces efforts ont renforcé le leadership des femmes dans la gouvernance forestière.<br><br>J'ai examiné les preuves téléchargées et elles corroborent avec précision l'avancement du projet. L'achèvement des sections du PIR qui relèvent du cmdt a été très retardé et n'a pas laissé suffisamment de temps pour l'examen de ces sections par le LUT. Et ce, malgré les rappels fournis au commandant par le CRT. Le cmdt doit s'assurer que les commentaires sont fournis en temps opportun, car cela nuit à la qualité des rapports.<br><br>Progrès de la mise en œuvre :<br><br>Ma note pour l'avancement de la mise en œuvre est « Modérément satisfaisant ». Par rapport à l'année dernière, le projet a commencé à progresser pour la plupart des indicateurs. L'équipe du projet a tenu compte des recommandations de l'année dernière concernant l'adoption d'un plan d'accélération et d'une approche adaptative. Bien que des élections au cours de la période considérée aient empêché la tenue des activités d'avril à mai 2025, il n'y a pas eu de retards importants. L'équipe du projet s'est également familiarisée avec les attentes générales à l'égard des projets du FEM. L'amélioration des capacités du PI, qui faisait partie du mandat du MP et qui se traduisait par l'amélioration de la cote HACT du PI, a été une réalisation importante. Cela peut permettre la mise en œuvre de projets NIM au Gabon à l'avenir et une contribution notable du projet.<br><br>Les livraisons financières cumulées par rapport au ProDoc sont d'environ 21 %, avec 30 % de la livraison cible atteinte pour l'année. Le projet devrait renforcer cela et le PM signale que le projet se déroule comme prévu par rapport au plan de travail annuel pour 2025, de sorte que la faible livraison signalée dans PIMS+ devrait être abordée. Le cofinancement a commencé à se matérialiser, comme indiqué dans le PIR du gouvernement, du CNT et du CO du PNUD. Le cofinancement total mobilisé est d'environ 7 millions de dollars et, bien que cela soit positif, le projet est presque à mi-parcours et le cofinancement doit être considérablement augmenté. Le projet, avec l'appui du bureau de recherche du PNUD, devrait tenter de réunir périodiquement les cofinanceurs pour suivre les progrès.<br><br>Le projet est mis en œuvre dans le cadre de la modalité d'appui des CO aux MIN et il est nécessaire que le CO du PNUD fournisse des orientations et un appui plus cohérents à l'équipe du projet. Les problèmes d'approvisionnement, même s'ils n'ont pas entraîné de retards importants, sont tout de même considérés comme un défi auquel ils ont été confrontés et le cmdt devrait évaluer les mesures qui peuvent être utilisées par le PI et à l'interne pour résoudre ces problèmes. Il est également possible de demander conseil au bureau régional auprès de l'équipe régionale des achats du PNUD pour l'Afrique afin de l'aider à résoudre les problèmes constants auxquels le commandant peut être confronté. Par le passé, le cmdt avait de faibles capacités et un personnel limité remplissait plus d'une fonction. Cela a maintenant changé avec la nomination d'un nouveau RRC et d'un nouveau RR et devrait améliorer les processus à l'interne. L'ATR |

| | |
|---|---|
| | encourage l'administrateur de programme du CO à tenir régulièrement des réunions internes sur l'avancement du projet.<br><br>L'examen à mi-parcours devrait se terminer en novembre 2025. En discutant avec moi, le PM a préparé le mandat en temps voulu et le processus d'achat est en cours pour l'équipe d'examen à mi-parcours par le biais du fichier du PNUD. L'examen à mi-parcours devrait être lancé dès que l'équipe sera à bord et achevé à temps. Il s'agit d'un autre domaine où le BC PO devrait jouer un rôle constant pour s'assurer qu'il n'y a pas de retards. En tant que RTA, je vérifie régulièrement l'état d'avancement des achats de l'examen à mi-parcours. Les conclusions de l'examen à mi-parcours seront très importantes pour que le projet en tienne compte dans son approche de mise en œuvre et les améliorations qui peuvent être apportées.<br><br>J'ai recommandé au projet de discuter de sa stratégie d'accélération afin de remédier à la faible exécution du plan de travail avec la direction du bureau de communication du PNUD et de développer une approche plus efficace. Je recommande également que cela soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du PB et que la gestion adaptative en cours soit évaluée en vue d'autres améliorations.<br><br>En ce qui concerne les mesures de protection et la gestion des risques, le projet suit les mesures d'atténuation des risques décrites dans la section sur la gestion des risques du PIR. Une priorité devrait être la finalisation du GRM et sa mise en œuvre. Le projet continuera d'avoir besoin d'une supervision étroite de la part du SES TA. D'autres changements politiques et institutionnels sont également prévus, qui ont également eu lieu au cours de la période considérée. L'équipe de projet a planifié en conséquence, mais les activités sur le terrain pourraient être affectées, ce qui ralentirait la mise en œuvre. Des changements institutionnels peuvent avoir lieu, ce qui entraînera également un changement de partenaires, et il sera important pour le projet de se préparer de manière proactive à ces questions. Le bureau de la direction du PNUD a maintenant une direction proactive à bord, ce qui profitera grandement au projet.<br><br>Il est nécessaire d'élaborer une stratégie de gestion des connaissances et de communication. Les VNU qui sont déployés sur le terrain capturent les connaissances autochtones et celles-ci pourraient être capturées pour la diffusion des connaissances par le projet. Un article de communication pourrait être élaboré pour publication d'ici l'année prochaine sur le travail avec les peuples autochtones et les communautés locales.<br><br>Recommandations:<br><br>1. Un contrôle et un soutien cohérents et étroits de la part du CO du PNUD à l'équipe de projet afin de s'assurer que les jalons sont bien préparés et de relever les défis auxquels sont confrontés les changements politiques et institutionnels en matière d'achats. |

| | |
|---|---|
| | 2. S'assurer que des appels réguliers ont lieu avec le RTA et doivent inclure l'agent de dossier, l'AT du SES et le RRC si nécessaire.<br><br>3. Élaborez un plan d'accélération avec les commentaires du BP pour remédier à la faible livraison substantielle par rapport au ProDoc et partagez-le avec le RTA.<br><br>4. Terminer les rapports d'évaluation en temps opportun afin de permettre des examens adéquats par le CRT.<br><br>5. Élaborer et mettre en œuvre le GRM en tant que priorité sous la direction de l'AT du SES.<br><br>6. Veiller à ce que l'examen à mi-parcours soit lancé en temps opportun et achevé avant la date limite de novembre 2025, sans retard.<br><br>7. Envisager la tenue périodique d'une réunion des cofinanceurs pour surveiller la mobilisation du cofinancement et les éventuels goulets d'étranglement.<br><br>8. Le CO du PNUD devrait informer régulièrement le RRC de l'avancement du projet et tirer parti de son soutien si nécessaire, en particulier pour remédier aux retards dans les achats, etc.<br><br>9. Commencer à explorer l'élaboration d'un article de communication sur le travail avec les PACL et l'ATR.<br><br>---<br><br>Le projet a été confronté à un certain nombre de défis au cours de la période visée par le rapport, notamment :<br><br>- L'immensité du paysage et la diversité des besoins des peuples autochtones et des communautés locales, aggravés par une capacité limitée du personnel, ont ralenti la mise en œuvre.<br><br>- L'instabilité institutionnelle et le taux de roulement élevé des membres du Comité directeur ont entraîné des intégrations répétées et des retards dans la surveillance.<br><br>- La transition politique qui a suivi le coup d'État du 30 août 2023 a entraîné une restructuration au sein du ministère de l'Environnement et a nécessité un réengagement continu des parties prenantes avec des impacts durables.<br><br>- Le ralentissement à l'échelle nationale pendant la période électorale de 2025 a interrompu les activités de terrain et les processus administratifs.<br><br>- La disponibilité limitée des principaux intervenants (gouvernement, partenaires, secteur privé, collectivités) a retardé la prise de décisions stratégiques et les progrès.<br><br>Bien que le projet ait progressé par rapport à ses indicateurs, il y a une faible exécution importante par rapport au plan de travail signalé dans le PIMS+. Le projet a mis en place un plan de gestion adaptative depuis le dernier PIR afin d'améliorer la prestation, comme il est indiqué dans la section des modifications mineures qui ont aidé. À ce stade, il est nécessaire d'évaluer ce plan et d'y |

| | |
|---|---|
| | inclure des mesures susceptibles d'accélérer considérablement la mise en œuvre.<br><br>Le projet est mis en œuvre dans le cadre de la modalité d'appui du bureau de référence à la gestion nationale des ressources et il est nécessaire que le bureau de communication du PNUD fournisse des orientations et un appui plus cohérents à la propriété intellectuelle et à l'équipe du projet. Les problèmes d'approvisionnement, même s'ils n'ont pas entraîné de retards importants, sont tout de même considérés comme un défi auquel il a été confronté et le cmdt devrait évaluer les mesures qui peuvent être utilisées par la PI et à l'interne pour résoudre ces problèmes.<br><br>Il est nécessaire d'élaborer une stratégie de gestion des connaissances et de communication. Les VNU qui sont déployés sur le terrain capturent les connaissances autochtones et celles-ci pourraient être capturées pour la diffusion des connaissances par le projet.<br><br>Le projet nécessite des conseils étroits sur la conformité au SES. |
| **Chargé de programme du bureau de pays du PNUD** | La période considérée a marqué un tournant pour le projet. Après un démarrage lent les premières années, la mise en œuvre s'est accélérée en 2025, avec une livraison atteignant 56 % en 2025 et un cumul de 34 % en août, et la plupart des indicateurs sont proches de la bonne voie. Ce qui est particulièrement remarquable, c'est non seulement l'amélioration de l'exécution des financements, mais aussi le fait que les résultats sont de plus en plus visibles et mesurables sur le terrain. Pour la première fois, le projet peut combiner des rapports quantitatifs avec des progrès qualitatifs, démontrant ainsi que la conception se traduit par des résultats concrets pour les institutions et les communautés.<br><br>Au niveau communautaire, le projet a réussi à passer d'un engagement large à une participation plus structurée des peuples autochtones et des communautés locales et des femmes. Les exercices de cartographie menés avec les ONG partenaires ont permis d'y voir plus clair sur les zones prioritaires et les points d'entrée des interventions. Ce travail a permis au projet d'aller au-delà de la participation de principe et de s'orienter vers une inclusion fondée sur des données probantes, avec un leadership autochtone et la voix des femmes plus fortement intégrés dans la prise de décision. Parmi les exemples concrets, citons les femmes formées aux outils de gouvernance qui participent maintenant aux structures de gestion communautaire et les représentants autochtones qui s'engagent dans le dialogue politique. Les activités de subsistance, telles que les microprojets autour de l'apiculture et de la pêche durable, sont encore modestes en termes d'échelle, mais représentent un changement visible, les communautés commençant à voir des avantages socio-économiques tangibles de la gestion durable des forêts.<br><br>En matière de conservation et de gouvernance, le projet a consolidé ses bases techniques. La révision des plans de gestion des aires protégées prioritaires et des forêts communautaires, associée aux premières étapes vers la certification |

| | |
|---|---|
| | FSC, démontre que les normes de conservation sont appliquées dans la pratique. Treize aires protégées ont été évaluées par le METT, qui a révélé de faibles scores de base, mais a également fourni les preuves nécessaires pour hiérarchiser les actions. De même, la cartographie participative des forêts et des concessions communautaires, couvrant plus de 100 000 ha, a donné aux peuples autochtones et aux communautés locales les outils nécessaires pour mieux superviser l'utilisation des terres et planifier la durabilité. Ces étapes sont des éléments essentiels : bien qu'elles ne se traduisent pas encore par des changements majeurs dans les résultats de la conservation, elles positionnent les institutions et les communautés pour un impact plus fort dans les années à venir.<br><br>Sur le plan technique, le projet a également investi dans la mise en place de résultats complexes tels que l'évaluation du carbone des tourbières. Des missions de terrain menées avec l'Université d'Omar Bongo ont permis d'obtenir des données préliminaires sur la classification des habitats et les stocks de carbone. Bien que les réductions d'émissions ne soient pas encore rapportées, ces travaux préparatoires permettront au projet de fournir des résultats solides au cours du prochain cycle. Cela illustre une tendance plus large : le projet commence à produire des preuves qui serviront aux exigences de reporting et renforceront la position du Gabon dans les négociations sur le climat et la biodiversité.<br><br>Sur le plan institutionnel, les progrès ont été tout aussi importants. L'amélioration de la note de risque HACT de l'IP à modéré est une étape clé, confirmant que les systèmes nationaux sont plus robustes et capables de gérer des fonds selon les modalités de NIM. Il s'agit d'un gain structurel pour le Gabon au-delà du projet lui-même. Au sein du PNUD, le contexte a également considérablement changé : la nomination d'un chef d'équipe à plein temps chargé de l'environnement, aux côtés d'une direction renforcée (RR et RRC), a créé une plate-forme plus solide pour le contrôle et l'orientation technique. Ces changements, tant au niveau national qu'au niveau des CO, signifient que l'environnement propice à la livraison est désormais plus favorable que les années précédentes.<br><br>Analyse du risque<br><br>Malgré ces progrès, des risques subsistent. La plus persistante est la faiblesse des systèmes de suivi et d'évaluation : alors que les indicateurs sont présentés comme étant sur la bonne voie, les données probantes sur le terrain et la collecte de données quantitatives restent insuffisamment systématiques. En l'absence d'une surveillance accrue, il y a un risque que les réalisations restent sous-documentées ou sous-évaluées.<br><br>Le rythme de livraison, bien qu'il se soit amélioré, nécessite toujours une accélération soutenue si l'on veut atteindre les objectifs finaux. L'approvisionnement, malgré certaines améliorations, continue de créer des retards qui peuvent éroder les gains de planification. Le cofinancement, estimé à |

| | |
|---|---|
| | 7 millions d'USD à ce jour, reste inférieur aux attentes à moyen terme et nécessite un engagement plus structuré des partenaires.<br><br>En ce qui concerne les garanties, le mécanisme de règlement des griefs (GRM) n'est pas encore opérationnel. Cela expose le projet à des risques de réputation et de conformité si des griefs surviennent sans mécanisme fonctionnel.<br><br>Le contexte politique et institutionnel plus large introduit également des incertitudes. Les prochaines élections locales/législatives pourraient ralentir la mise en œuvre à court terme et entraîner des changements de partenaires qui affectent la continuité. De plus, le départ de l'OFP crée un risque critique : en tant que principal ancrage institutionnel avec le FEM, l'OFP assure à la fois le contrôle et le dialogue stratégique. L'incertitude entourant le nouveau point focal signifie que le projet doit anticiper les changements potentiels d'engagement et investir tôt dans l'établissement d'une relation solide avec le successeur.<br><br>Recommandations<br><br>(1) Renforcer la capacité de S&E avec une ressource dédiée pour assurer la collecte systématique de données sur le terrain, le suivi des résultats et des preuves plus solides pour le reporting.<br><br>(2) Prévoir et atténuer les retards d'approvisionnement en renforçant la planification, en rationalisant les processus et en demandant l'appui de l'équipe régionale d'approvisionnement.<br><br>(3) Organiser régulièrement des réunions de co-financeurs pour suivre les engagements, obtenir des contributions supplémentaires et maintenir l'élan de mobilisation.<br><br>4) Mettre en œuvre le GRM sans délai afin d'assurer le respect des normes SES et de préserver la crédibilité du projet.<br><br>(5) Gérer de façon proactive la transition du POC, en s'engageant tôt avec le nouvel homologue et en veillant à ce que la mémoire institutionnelle soit préservée.<br><br>(6) Préparer l'examen à mi-parcours au T3 2025 en tant qu'exercice stratégique, non seulement pour évaluer les progrès, mais aussi pour recalibrer les méthodologies, remédier aux faibles scores METT et aux indicateurs carbone en attente, et affiner le plan d'accélération.<br><br>(7) Documenter et partager systématiquement les histoires de réussite sur les moyens de subsistance des peuples autochtones et les communautés locales, le leadership en matière de genre et les connaissances autochtones dans le cadre de la stratégie de gestion des connaissances et de communication du projet.<br><br>---- |

| | |
|---|---|
| **Gestionnaire de projet/Coordonnateur** | À la fin de la période considérée, le projet FEM-7 au Gabon avait accompli des progrès substantiels dans la réalisation de ses objectifs stratégiques. Les douze indicateurs clés de performance sont actuellement considérés comme « en bonne voie », ce qui reflète une approche de mise en œuvre cohérente, inclusive et multidimensionnelle. La stratégie intégrée du projet, qui associe la conservation de la biodiversité, la réforme de la gouvernance, l'égalité des sexes, la résilience climatique et le développement local, continue de s'aligner étroitement sur les priorités nationales du Gabon et les réalités des communautés ciblées.<br><br>1. Réalisations stratégiques par domaine thématique<br><br>Le projet a consolidé ses résultats autour de six grands piliers thématiques :<br><br>• Conservation intégrée (indicateurs #2, #7, #8)<br><br>Des plans de gestion mis à jour ont été mis en œuvre, les évaluations des IMET ont progressé et des efforts structurés ont été entrepris en vue de la certification FSC des forêts communautaires.<br><br>• Genre et autonomisation (Indicateurs #1, #5, #12)<br><br>Des programmes de formation ciblés ont accru la participation des femmes aux processus de prise de décisions. Les besoins spécifiques aux femmes ont été systématiquement intégrés dans presque toutes les activités du projet.<br><br>• Moyens de subsistance et entreprises locales (Indicateurs #9, #10)<br><br>Cinq microprojets ont été lancés pour soutenir les initiatives économiques locales et favoriser l'impact multisectoriel.<br><br>• Réforme de la gouvernance (Indicateurs #6, #11)<br><br>Le projet a fourni un appui technique pour les révisions juridiques, élaboré des stratégies de gouvernance et renforcé les capacités institutionnelles à divers niveaux.<br><br>• Climat et carbone (Indicateur #4)<br><br>Des progrès ont été réalisés dans l'évaluation des tourbières et l'élaboration d'un cadre d'analyse du carbone.<br><br>• Renforcement des capacités (indicateurs #3, #5, #6)<br><br>Des sessions de formation à fort impact ont été dispensées, accompagnées de la production de manuels techniques et de la fourniture d'équipements aux partenaires institutionnels.<br><br>2. Plan de gestion adaptative et d'accélération<br><br>En réponse aux défis de mise en œuvre, le projet a adopté une approche de gestion adaptative basée sur cinq leviers stratégiques :<br><br>• Renforcement des capacités institutionnelles<br><br>• Déploiement des VNU communautaires<br><br>• Optimisation des processus d'approvisionnement<br><br>• Engagement de la société civile et des acteurs locaux<br><br>• Un suivi technique renforcé |

| | |
|---|---|
| | Ces leviers ont été intégrés dans un plan d'accélération structuré conçu pour rattraper les retards précoces et assurer une livraison efficace des résultats du projet.<br><br>3. Analyse des risques<br><br>L'analyse des risques du projet a été mise à jour pour tenir compte de l'évolution du contexte national. Les principaux risques – institutionnels, opérationnels, sociaux et liés au rendement – ont été atténués grâce à des mesures ciblées, ce qui a permis une gestion proactive et une résilience accrue des projets.<br><br>4. Cofinancement<br><br>Le cofinancement a été renforcé par la mobilisation de ressources auprès de partenaires gouvernementaux, d'autorités locales et d'ONG. Cette approche multisectorielle a renforcé la durabilité des projets et favorisé l'appropriation locale.<br><br>5. Gestion des connaissances<br><br>Depuis octobre 2024, vingt VNU communautaires collectent des données sur les connaissances traditionnelles et culturelles sur les principaux sites du projet. Ces efforts seront regroupés dans une plateforme numérique de gestion des connaissances, dont le lancement est prévu d'ici décembre 2025. La plateforme permettra de documenter les meilleures pratiques et d'appuyer leur reproduction au sein des communautés locales et autochtones.<br><br>6. Intégration du genre<br><br>Le projet assure une participation équitable des femmes, qui représentent au moins 40 % des 10 000 bénéficiaires directs de la PACL. Les activités sont systématiquement conçues pour répondre aux besoins spécifiques au genre, avec un suivi rigoureux des progrès vers l'égalité des sexes.<br><br>7. Mesures de protection environnementales et sociales<br><br>Les instruments de sauvegarde, notamment le Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP), le Cadre de planification pour les peuples autochtones (IPPF) et le mécanisme de recours en cas de grief, sont pleinement opérationnels. Ces outils garantissent l'inclusion, la transparence et le respect des normes du PNUD et du FEM.<br><br>8. Défis du projet<br><br>Le projet a été confronté à des défis liés aux retards d'approvisionnement, aux transitions politiques lors des élections de 2025 et à la mobilisation communautaire dans certaines régions. Des mesures correctives ont été mises en place pour assurer la continuité et maintenir l'élan.<br><br>9. Modifications mineures<br><br>Des ajustements mineurs ont été apportés au budget, au calendrier de mise en œuvre et aux indicateurs de rendement en consultation avec les intervenants. Ces modifications visent à améliorer la pertinence, la faisabilité et l'impact tout en maintenant la conformité avec les exigences du FEM.<br><br>10. Recommandations stratégiques pour 2025-2028<br><br>• Renforcement opérationnel |

| | |
|---|---|
| | Lancer un tableau de bord numérique de la performance et établir des cadres de coordination interprovinciale.<br>• Consolidation de la durabilité<br>Accélérer la certification FSC et lancer un programme pilote de valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) avec une forte inclusion des jeunes et des femmes.<br>• Capitalisation des connaissances<br>Finaliser le site web du projet FEM7 et organiser un forum communautaire annuel sur les corridors forestiers.<br>• Leadership féminin<br>Formaliser un réseau de femmes leaders autochtones et locales et publier un guide pratique sur l'autonomisation environnementale.<br>Conclusion<br>Le cycle 2024-2025 marque un tournant stratégique pour le projet FEM7 au Gabon. Grâce à des bases solides, à un fort engagement communautaire et à l'agilité institutionnelle, le projet est bien placé pour produire des résultats transformateurs d'ici 2028. Des chaînes de valeur résilientes, une gouvernance inclusive et des opérations adaptatives seront les pierres angulaires d'un changement durable dans le corridor forestier.<br>---- |
| **Point focal opérationnel du FEM** | ---- |
| **Partenaire de mise en œuvre du projet** | ---- |
| **Autres partenaires** | ---- |

# I. Modifications mineures

Les modifications mineures sont des modifications apportées à la conception ou à la mise en œuvre du projet qui n'ont pas d'impact significatif sur les objectifs ou la portée du projet, ou une augmentation du financement des projets du FEM pouvant aller jusqu'à 5 %, comme décrit à l'annexe 9 des Directives du FEM relatives à la politique du cycle des projets et des programmes.

**Chargé de programme CO :** Veuillez cocher chaque catégorie pour laquelle une modification mineure a eu lieu au cours de cette période de rapport (du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025).

Pour chaque catégorie marquée, veuillez fournir une brève description du changement qui s'est produit dans la zone de texte associée. Vous pouvez joindre des documents à l'appui, le cas échéant.

L'objectif de cette section est de saisir la gestion adaptative et de mesurer la proactivité des projets, un indicateur décrit au paragraphe 70 des orientations politiques de FEM-8 disponibles ici.

| |
|---|
| **A) Cadre de résultats** |
| Non |
| **Fournir une description des modifications apportées au « Cadre de résultats »** |
| *(non défini ou non applicable)* |
| **B) Composants et coût** |
| Oui |
| **Fournir une description des modifications apportées à la section « Composants et coûts »** |
| Des modifications mineures, conformes aux directives du FEM et sans impact significatif sur les objectifs, la portée ou l'enveloppe budgétaire globale du projet (dans les limites du seuil autorisé de 5 %), ont été introduites afin d'accélérer la mise en œuvre et d'améliorer les résultats par rapport aux résultats clés. Il s'agit notamment de :<br><br>1. Introduction d'une nouvelle ligne budgétaire dédiée aux subventions (code budgétaire 72600) au titre de la composante 3 du projet, visant à soutenir les activités liées à l'amélioration des moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales (PACL), en tant que bénéficiaires directs ou indirects. Une note préliminaire a été soumise au secrétariat du FEM pour approbation avant la révision officielle du budget.<br><br>2. Ajustements mineurs à la répartition budgétaire pluriannuelle, rendus nécessaires par le retard dans la mise en œuvre du projet et la faible livraison en 2023 (l'année de création). Ces changements n'ont pas d'incidence sur les objectifs de résultats cumulatifs pour la période se terminant en 2028. |
| **C) Dispositions institutionnelles et d'application** |
| Non |
| **Fournir une description de la ou des modifications apportées à la section « Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre »** |
| *(non défini ou non applicable)* |

| |
|---|
| **D) Gestion financière** |
| Non |
| **Fournir une description des changements apportés à la « Gestion financière ».** |
| *(non défini ou non applicable)* |
| **E) Calendrier de mise en œuvre** |
| Non |
| **Fournir une description des modifications apportées au « calendrier de mise en œuvre »** |
| *(non défini ou non applicable)* |
| **F) Entité d'exécution** |
| Non |
| **Fournir une description de la ou des modifications apportées à l'« entité exécutante »** |
| *(non défini ou non applicable)* |
| **G) Catégorie d'entité exécutante** |
| Oui |
| **Fournir une description de la ou des modifications apportées à la « catégorie d'entité exécutante »** |
| À la suite d'une micro-évaluation réalisée en mai 2025, la note de risque HACT du partenaire d'exécution (DGEPN) a été officiellement abaissée de « Risque significatif » à « Risque modéré ». Cette réévaluation reflète deux années de renforcement des capacités et de mise en œuvre systématique du plan d'action HACT (élaboré en 2023). Par conséquent, le DGEPN est maintenant mieux placé pour gérer certaines activités et assumer directement la responsabilité de l'atteinte des résultats associés. |
| **H) Modification mineure de l'objectif du projet** |
| Non |
| **Fournir une description des modifications apportées à la « modification mineure de l'objectif du projet ».** |
| *(non défini ou non applicable)* |
| **I) Mesures de sauvegarde** |
| Oui |
| **Fournir une description des modifications apportées à la section « Mesures de protection ».** |
| Le projet a mis à jour son SES cette année sous la direction de l'AT SES. Le projet a une cote de risque « élevé » qui n'a pas changé et des mesures appropriées d'atténuation des risques ont été décrites. Les détails sont donnés dans la section sur la gestion des risques. |

| |
|---|
| **J) Analyse des risques** |
| Non |
| **Fournir une description des modifications apportées à l'analyse des risques.** |
| *(non défini ou non applicable)* |
| **K) Augmentation du financement des projets du FEM jusqu'à 5 %** |
| Non |
| **Fournir une description de la modification du financement de projet du FEM jusqu'à 5 %** |
| *(non défini ou non applicable)* |
| **L) Cofinancement** |
| Non |
| **Fournir une description de la ou des modifications apportées au « cofinancement »** |
| *(non défini ou non applicable)* |
| **M) Lieu de l'activité du projet** |
| Non |
| **Fournir une description des changements apportés à l'activité d'emplacement du projet** |
| *(non défini ou non applicable)* |
| **Veuillez fournir une description des autres types de modifications mineures qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus. Par exemple, les modifications mineures apportées au plan d'action du projet en matière d'égalité des sexes et/ou aux activités liées à l'égalité des sexes peuvent être saisies ici.** |
| Réponses stratégiques pour surmonter les défis et l'accélération/Gestion adaptative employée :<br><br>Pour répondre aux contraintes et favoriser la transformation de la gouvernance environnementale dans l'ensemble du paysage Bas Ogooue - Basse Nyanga, plusieurs actions stratégiques ont été déployées :<br><br>1. Déploiement des Volontaires des Nations Unies (VNU)<br><br>Un processus de RH accéléré a permis de recruter des VNU, qui étaient directement intégrés dans le paysage des projets, pour collaborer avec PACL, les autorités étatiques décentralisées et les titulaires de permis forestiers et miniers. Cela a renforcé le dialogue multipartite et accéléré la mise en œuvre, ce qui a donné des résultats précoces.<br><br>2. Engagement des OSC à travers des accords LVG<br><br>Des micro-projets axés sur les moyens de subsistance durables ont été mis en œuvre avec des organisations de la société civile, assurant une implication communautaire continue malgré les transitions politiques et les processus électoraux (dialogues nationaux, référendums, élections présidentielles et municipales). |

3. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles

Un cadre de renforcement des capacités sur mesure, lancé fin 2023, a renforcé la participation des départements techniques et accéléré la mise en œuvre des activités dans le cadre de leurs mandats respectifs.

4. Partenariats avec des institutions nationales dans le cadre de HACT

Trois institutions clés sont maintenant responsables des résultats du projet :

o AGEOS : génère des données sur les impacts de l'exploitation minière artisanale pour informer les décideurs et orienter les stratégies d'atténuation.

o IRAF (sous CENAREST) : réalise des études sur la contamination de l'eau (y compris le mercure) pour influencer les politiques de santé environnementale.

o LAGRAC : soutient l'évaluation des stocks de carbone des tourbières, un indicateur clé du FEM, qui contribue aux stratégies d'atténuation du changement climatique.

# J. Genre

## Progrès dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

| |
|---|
| **1) Veuillez consulter l'analyse comparative entre les sexes et le plan d'action du projet. Si le document n'est pas joint ou si une analyse de genre et/ou un plan d'action pour l'égalité des sexes mis à jour sont disponibles, veuillez télécharger le document ci-dessous ou l'envoyer à l'associé de programme régional pour qu'il le télécharge dans PIMS+. Veuillez noter que tous les projets approuvés depuis le 1er juillet 2014 doivent faire l'objet d'une analyse de genre et que tous les projets approuvés depuis le 1er juillet 2018 doivent faire l'objet d'une analyse de genre et d'un plan d'action.** |
| PIR2025 - Perspective sexospécifique Integration.pdf |
| **Évaluation quantique des marqueurs de genre** |
| **GEN 2 :** l'égalité entre les femmes et les hommes comme objectif important |
| **2) Veuillez indiquer dans quels domaines de résultats le projet contribue à l'égalité des sexes (vous pouvez sélectionner plus d'un domaine de résultats ou sélectionner sans objet) :** |
| Contribuer à combler les écarts entre les sexes en matière d'accès aux ressources et de contrôle sur celles-ci : Oui |
| Améliorer la participation et la prise de décision des femmes dans la gouvernance des ressources naturelles : Oui |
| Cibler les avantages et les services socioéconomiques pour les femmes : Oui |
| Sans objet : Non |
| **3) Veuillez préciser les résultats obtenus au cours de la période visée par le rapport qui mettent l'accent sur l'amélioration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.**<br><br>**Veuillez expliquer comment les résultats rapportés ont porté sur les différents besoins des hommes et des femmes, modifié les normes, les valeurs et les structures de pouvoir et/ou contribué à transformer ou à lutter contre les inégalités et la discrimination entre les sexes.** |
| Au cours de la période visée par le rapport, des mesures clés ont été prises pour faire progresser l'intégration des genres et l'autonomisation des femmes dans le paysage des projets :<br><br>1. Soutien ciblé aux besoins spécifiques des femmes des peuples autochtones et des communautés locales<br><br>Une assistance a été fournie pour répondre aux besoins spécifiques des femmes appartenant aux peuples autochtones et aux communautés locales (PACL), en particulier celles organisées au sein d'associations, de coopératives et de groupes communautaires, dans la gouvernance d'au moins quatre forêts communautaires.<br><br>2. Renforcement des capacités inclusives pour la gouvernance participative |

Des activités de renforcement des capacités ont été menées pour autonomiser les PACL – avec une représentation féminine d'au moins 40 % – et d'autres groupes vulnérables dans le paysage du projet. Ces efforts visent à renforcer la participation aux organes de décision axés sur la gestion durable des ressources naturelles et la surveillance environnementale, en passant progressivement d'une gouvernance locale à une gouvernance paysagère jusqu'en 2028.

3. Renforcement de la participation des femmes aux micro-projets de subsistance communautaire

La participation des femmes à la conception et à la mise en œuvre de microprojets communautaires sur les moyens de subsistance durables s'est considérablement accrue, ce qui favorise l'appropriation et la résilience.

4. Plaidoyer continu en faveur d'une gouvernance intersectorielle sensible au genre

Les efforts continus de plaidoyer favorisent la participation significative des PACL – en assurant une représentation féminine d'au moins 50 % – dans les comités intersectoriels. Cela soutient l'inclusion des priorités des femmes dans les initiatives de gouvernance transformatrice dans le paysage forestier du Bas-Ogooué à Basse Nyanga.

**4) Veuillez décrire comment les travaux visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont amélioré les résultats environnementaux et/ou la résilience du projet.**

Les efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont considérablement amélioré les résultats du projet en matière d'environnement et de résilience :

1. Renforcement des capacités inclusif et microprojets sensibles au genre

Les activités de renforcement des capacités ciblant les peuples autochtones et les communautés locales (PACL), avec au moins 40 % de femmes participantes, combinées à l'intégration des besoins spécifiques des femmes dans les microprojets communautaires, ont contribué à renforcer leur résilience face aux défis environnementaux. Ces actions ont simultanément promu l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en renforçant leur rôle dans la gestion durable des ressources naturelles.

2. Analyses stratégiques et actions adaptées pour une gouvernance sensible au genre

Les résultats des analyses SWOT et socio-économiques ont permis de concevoir des activités sensibles au genre et adaptées aux contextes locaux. Cette approche a permis d'améliorer les résultats socio-environnementaux dans l'ensemble du paysage du projet et de renforcer la résilience des communautés. De plus, il a contribué à accroître la participation des femmes dans les organes de gouvernance intersectoriels, soutenant ainsi la transformation inclusive des systèmes de gouvernance dans l'ensemble du corridor forestier.

# K. Gestion du risque

## A) Gestion globale des risques

| **BPPS RTA : Veuillez discuter avec le CO des risques signalés dans le registre des risques du projet Quantum et le tableau de bord des risques VF dans le PIMS+, puis fournir une évaluation de la gestion des risques du projet entreprise au cours de la période de rapport. Documenter les actions, convenues avec le CO, pour traiter tous les risques du projet au cours de l'année à venir.** |
|---|
| J'assure la supervision de l'équipe de projet en étroite consultation avec l'AT SES. Le projet a mis à jour son SES cette année sous la direction de l'AT SES. Le projet a une cote de risque « élevé » qui n'a pas changé et des mesures appropriées d'atténuation des risques ont été décrites. Le projet est en cours de révision et de finalisation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES). Le plan d'engagement des parties prenantes et le cadre de planification des peuples autochtones sont suivis pour guider toutes les activités avec les peuples autochtones et les communautés locales. Le projet doit donner la priorité à l'opérationnalisation complète du GRM. La mise à jour du SES a également identifié la nécessité d'un expert en matière de genre pour soutenir le projet et l'équipe du projet prévoit de procéder à cet approvisionnement comme prochaine étape. L'équipe du projet suit les directives de l'AT du SES et continuera d'en avoir besoin tout au long de la mise en œuvre. Le CO ONUD, en particulier avec les nouveaux RRC et RR, bénéficierait également d'un webinaire sur la politique et la conformité et les exigences du SSE du PNUD dans les projets, afin qu'une approche au niveau du portefeuille puisse être utilisée par le CO Gabon sur la gestion des risques des projets à risque « élevé ». Le projet continuera d'avoir besoin d'une orientation étroite de la part de l'AT du SES. |

## B) Mise en œuvre du ciel unique européen

| **2b) Fournir une mise à jour sur les progrès, les défis et les résultats liés à l'engagement des parties prenantes en fonction de la description dans le plan d'engagement des parties prenantes ou d'un document équivalent soumis lors de l'approbation ou de l'approbation du chef de la direction.** |
|---|
| A. Défis cernés dans la mobilisation des intervenants<br><br>Plusieurs défis ont été rencontrés lors de la mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre du projet FEM7 :<br><br>1. Échelle du paysage et diversité des besoins en matière de propriété intellectuelle et de lignes directrices<br><br>La vaste portée géographique et les besoins variés des peuples autochtones et des communautés locales, conjugués à la disponibilité limitée du personnel requis (IC et personnel de projet), ont ralenti l'exécution des activités clés.<br><br>2. Instabilité institutionnelle et rotation du CST<br><br>Les changements répétés de membres désignés au sein du Comité technique de suivi, en raison de l'instabilité institutionnelle, ont nécessité des efforts répétés d'intégration, ce qui a retardé les activités de contrôle et de suivi. |

3. Impacts du coup d'État du 30 août 2023 et période de transition

Rebaptisé « coup d'État de libération », cet événement a déclenché une restructuration institutionnelle transitoire, avec de nouvelles orientations politiques reflétées dans le Plan national de développement (PNDT) révisé. Le remaniement au sein du ministère de l'Environnement a perturbé les équipes techniques, ce qui a entraîné un réengagement continu des parties prenantes tout au long de l'année 2024, en particulier au cours du second semestre et du premier trimestre de 2025.

4. Ralentissement du calendrier électoral (mars-mai 2025)

Les élections présidentielles, reprogrammées pour avril 2025, ont marqué un ralentissement à l'échelle nationale. Les campagnes, les fermetures d'écoles et l'inertie administrative générale ont entraîné une pause dans les activités de terrain, y compris celles du projet FEM7.

5. Contraintes d'engagement des parties prenantes en temps réel

La prise de décisions stratégiques a été ralentie par la disponibilité limitée des principales parties prenantes – responsables gouvernementaux, partenaires de développement, acteurs du secteur privé et communautés locales – ce qui a entravé les progrès tant au niveau local que national.

B. Réponses stratégiques pour surmonter les défis

Pour répondre à ces contraintes et favoriser la transformation de la gouvernance environnementale dans l'ensemble du paysage du Bas Ogooué–Basse Nyanga, plusieurs actions stratégiques ont été déployées :

1. Déploiement des Volontaires des Nations Unies (VNU)

Un processus de RH accéléré a permis de recruter des VNU, qui étaient directement intégrés dans le paysage des projets, pour collaborer avec PACL, les autorités étatiques décentralisées et les titulaires de permis forestiers et miniers. Cela a renforcé le dialogue multipartite et accéléré la mise en œuvre, ce qui a donné des résultats précoces.

2. Engagement des OSC à travers des accords LVG

Des micro-projets axés sur les moyens de subsistance durables ont été mis en œuvre avec des organisations de la société civile, assurant une implication communautaire continue malgré les transitions politiques et les processus électoraux (dialogues nationaux, référendums, élections présidentielles et municipales).

3. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles

Un cadre de renforcement des capacités sur mesure, lancé fin 2023, a renforcé la participation des départements techniques et accéléré la mise en œuvre des activités dans le cadre de leurs mandats respectifs.

4. Partenariats avec des institutions nationales dans le cadre de HACT

Trois institutions clés sont maintenant responsables des résultats du projet :

o AGEOS : génère des données sur les impacts de l'exploitation minière artisanale pour informer les décideurs et orienter les stratégies d'atténuation.

o IRAF (sous CENAREST) : réalise des études sur la contamination de l'eau (y compris le mercure) pour influencer les politiques de santé environnementale.

o LAGRAC : soutient l'évaluation des stocks de carbone des tourbières, un indicateur clé du FEM, qui contribue aux stratégies d'atténuation du changement climatique.

# L. Gestion des connaissances et communications

Le **gestionnaire de projet** doit répondre aux trois questions ci-dessous.

| |
|---|
| **1) Veuillez fournir des progrès dans la mise en œuvre de l'approche de gestion des connaissances du projet approuvée par l'approbation du chef de la direction. S'il n'y a pas d'approche ou de stratégie de gestion des connaissances, veuillez commenter la façon dont le projet saisit et diffuse les meilleures pratiques et les leçons apprises.** |
| À ce stade de la mise en œuvre du projet FEM7, un rapport préliminaire préalable à la mise en place de la plateforme de gestion des connaissances est disponible et la collecte des données nécessaires est en cours. |
| **2) Veuillez fournir les URL spécifiques à ce projet dans le champ approprié ci-dessous. Veuillez catégoriser les URL de manière appropriée (par exemple : sites Web de projet, sites de médias sociaux, couverture médiatique, etc.)** |
| Le projet FEM 7 n'ayant pas encore de site web (en cours de développement), la plupart des publications sont publiées sur le site web du PNUD Gabon et sur ses réseaux sociaux. Voici quelques liens utiles :<br>Site Web : https://www.undp.org/fr/gabon<br>Facebook : https://www.facebook.com/pnudgabon/?locale2=ar_AR&_rdr<br>X : https://x.com/undpgabon<br>Instagram : @pnudgabon |
| **3) Sur la plateforme PIR, veuillez télécharger tous les fichiers de soutien, y compris la stratégie de communication du projet, des photos, des vidéos, des histoires et d'autres supports de communication/connaissances.** |
| PIR2025 - Connaissances Management.pdf |

# M. Annexe - Définitions des cotes

**Objectifs de développement Évaluations de progrès Définitions**

(SH) Très satisfaisant : Le projet est en voie de dépasser ses objectifs de fin de projet d'ici la clôture du projet. Le projet peut être présenté comme une « pratique exceptionnelle ».

(S) Satisfaisant : Le projet est en voie d'atteindre ses objectifs de fin de projet d'ici la clôture du projet, et tout défi mineur est réglé au moyen d'un plan de gestion adaptative. Le projet peut être présenté comme une « bonne pratique ».

(MS) Modérément satisfaisant : Le projet est en voie d'atteindre ses objectifs de fin de projet d'ici la clôture du projet, et des défis mineurs peuvent être résolus si un plan de gestion adaptative est rapidement mis en place.

(MU) Modérément insatisfaisant : Le projet n'est pas sur la bonne voie et on s'attend à ce qu'il n'atteigne que partiellement ses objectifs de fin de projet d'ici la clôture du projet. Les résultats du projet pourraient encore être atteints par la clôture du projet si la gestion adaptative est entreprise immédiatement.

(U) Insatisfaisant : Le projet n'est pas sur la bonne voie et on s'attend à ce qu'il n'atteigne que partiellement ses objectifs de fin de projet d'ici la clôture du projet. Les résultats du projet pourraient être partiellement atteints par la clôture du projet si une gestion adaptative majeure est entreprise immédiatement.

(HU) Très insatisfaisant : Le projet n'est pas sur la bonne voie et on ne s'attend pas à ce qu'il atteigne ses objectifs de fin de projet d'ici la clôture du projet, et la gestion adaptative ne devrait pas se concrétiser.

**Définitions des cotes d'avancement de la mise en œuvre**

(SH) Très satisfaisant : La mise en œuvre dépasse les attentes. La mise en œuvre de tous les produits/activités est en bonne voie, se déroulant comme prévu, La mise en œuvre du projet peut être présentée comme une « pratique exceptionnelle ».

(S) Satisfaisant : La mise en œuvre se déroule comme prévu, mais des défis mineurs sont en cours de résolution. La mise en œuvre de tous les produits/activités est en bonne voie, avec des écarts mineurs. La mise en œuvre du projet peut être présentée comme une « bonne pratique ».

(MS) Modérément satisfaisant : La mise en œuvre se déroule comme prévu, mais des défis mineurs n'ont pas encore été résolus. La mise en œuvre de la plupart des extrants et des activités se déroule comme prévu, avec des écarts mineurs.

(MU) Modérément insatisfaisant : La mise en œuvre ne se déroule pas comme prévu et se heurte à des défis de mise en œuvre. La mise en œuvre de nombreux extrants et activités n'est pas sur la bonne voie ; Les progrès de la mise en œuvre pourraient être améliorés si la gestion adaptative était entreprise immédiatement.

U) Insatisfaisant : La mise en œuvre ne se déroule pas comme prévu et se heurte à d'importants défis. La mise en œuvre de la plupart des produits et des activités n'est pas sur la bonne voie.

(HU) Très insatisfaisant : La mise en œuvre est sérieusement sous-performante. La mise en œuvre de tous les produits et activités accuse un grave retard.